



Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

*L'eau et l'assainissement,
Notre engagement*

RAPPORT ANNUEL 2012

Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code
Général des
Collectivités Territoriales

Ensemble, dans l'exigence

Sommaire

Sommaire	3
A. Présentation générale du SMDEA.....	5
1. Introduction	6
2. Présentation du SMDEA	7
2.1. La finalité du SMDEA	7
2.2. Compétences	7
2.3. L'organisation du SMDEA	8
B. Consolidation eau potable	11
1. Préambule.....	12
2. Données techniques 2012.....	15
2.1. Global adhérents SMDEA.....	15
2.2. Consolidations à l'échelle des Unités Territoriales.....	19
3. Consolidation des indicateurs de performance Eau Potable	32
4. Données sur le prix du service et son évolution.....	44
4.1. Redevance moyenne pondérée du service public de l'eau pour une consommation de 120 m3.....	45
4.2. Variabilité des prix du service public de l'eau du SMDEA pour une consommation de 120 m3.....	45
C. Consolidation assainissement collectif.....	47
1. Préambule.....	48
2. Données techniques 2012.....	51
2.1. Global adhérents SMDEA.....	51
2.2. Consolidations à l'échelle des Unités Territoriales.....	53
3. Consolidation des indicateurs de performance assainissement collectif.....	66
4. Données sur le prix du service et son évolution.....	80
4.1. Redevance moyenne pondérée du service public de l'assainissement collectif pour une consommation de 120 m3.....	81
4.2. Variabilité des redevances des adhérents du service public de l'assainissement collectif du SMDEA pour une consommation de 120 m3	81
D. Consolidation Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).....	83
1. Caractéristiques techniques du service.....	84
1.1. Présentation du SPANC du SMDEA	84
1.2. Synthèse des contrôles réalisés par le SPANC au cours de l'année 2012.....	85
1.3. Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	86
2. Tarifs des prestations appliquées en 2013.....	86
I) Interventions du SPANC dans le domaine de l'urbanisme	86
3. Gestion des matières de vidanges.....	87
3.1. Gisement théorique	87
3.2. Centres de traitements	87
3.3. Organismes vidangeurs	88
3.4. Nombre d'interventions - Volumes.....	88

4. Indicateurs de performance	89
E. Compte rendu financier du SMDEA	91
1. Capacité d'autofinancement	92
2. Résultats de l'exercice 2012.....	93
3. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	93



Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

A. Présentation générale du SMDEA

1. Introduction

2. Présentation générale du SMDEA

1. Introduction

«Une démocratie est d'autant plus solide qu'elle peut supporter un plus grand volume d'informations de qualité»

Louis ARMAND

A partir de l'exercice 1995, et en vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 (modifié par le décret du 2 mai 2007), le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (lorsque la commune lui a transféré ses compétences) est désormais tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement (RPQS).

Objectifs du RPQS :

- améliorer l'accès des usagers à l'information et assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers,
- mettre au regard du prix la qualité du service,
- s'inscrire dans une stratégie de développement durable.

Apports du RPQS :

Outre répondre à une obligation réglementaire, le RPQS va permettre :

- d'assurer la transparence pour l'utilisateur,
- de faire un bilan, au moins une fois par an, de l'état du service, tant d'un point de vue technique que financier,
- de faire un suivi dans le temps des indicateurs avec la mise en place d'un vrai historique, ce qui peut permettre de mettre en évidence des problèmes sur les finances, les investissements, la qualité des réseaux, etc.,
- d'avoir une gestion plus durable du service et de mieux cibler les priorités en terme de stratégies de politique publique et d'investissements,
- de renseigner le site de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement.

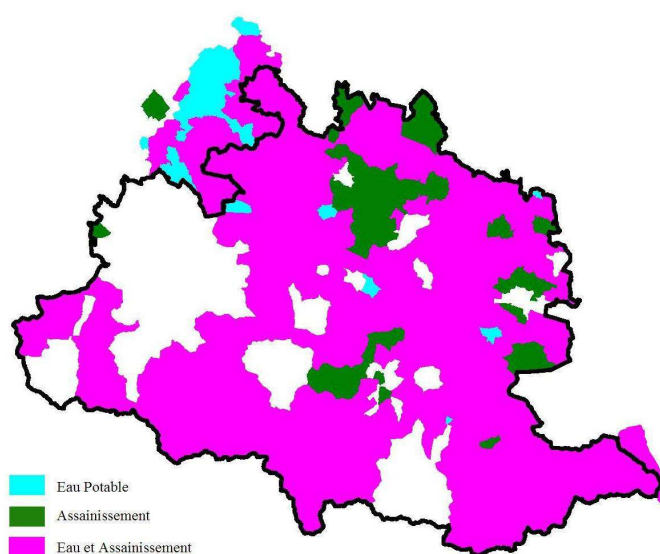
Cette modernisation et stratégie de développement durable passe par la définition d'indicateurs de performance afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.



2. Présentation du SMDEA

2.1. La finalité du SMDEA

Créé par arrêté préfectoral du 5 juillet 2005, le SMDEA s'est construit autour de compétences statutaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, à vocation « départementale ». Les missions de ce service public industriel et commercial transférées par les communes au SMDEA consistent en la fourniture d'eau potable à tous les usagers, la restitution au milieu naturel des eaux usées traitées conformément aux normes environnementales, la gestion équilibrée de la ressource en eau. Le syndicat n'a pas vocation à faire des profits ; il doit gérer son budget à l'équilibre. Ses recettes sont essentiellement issues des redevances payées par les usagers en contrepartie du service effectué.



290 communes adhérentes, dont 28 de la Haute Garonne et 1 de l'Aude

- 66 267 abonnés eau potable
- 42 542 abonnés assainissement
- 207 agents pour 199,14 ETP
- 26,5 M d'€ de budget de fonctionnement
- 22,3 M d'€ de budget d'investissement

2.2. Compétences

En eau potable :

Etude, réalisation, extension, amélioration, contrôle, entretien, exploitation et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de production, de transport, et de distribution d'eau potable.

En assainissement :

Etude, réalisation, extension, amélioration, contrôle, entretien, exploitation et maîtrise d'ouvrage des équipements publics de collecte, de transport, et de traitement des eaux usées ; contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectifs.

2.3. L'organisation du SMDEA

2.3.1 Organisation fonctionnelle

Le SMDEA est composé :

- **d'une direction générale** à laquelle sont directement rattachés un service de traitement de l'information, et un contrôleur de gestion,
- **d'une direction du développement**, chargée de construire l'avenir du syndicat, avec une chargée de mission « prospective », un service études et travaux ainsi qu'un service aménagement de l'espace – SPANC,
- **d'une direction de l'exploitation**, chargée de l'animation et la coordination des 6 centres d'exploitation répartis sur le territoire syndical : Saint Paul de Jarrat, Saint Giron, Villeneuve d'Olmes, La Tour du Crieu, le Fossat et Luzenac, également chargé de la gestion de l'exploitation du barrage de Montbel,
- **d'une direction de l'administration et des finances**, chargée de la relation avec les abonnés, des ressources humaines, des affaires juridiques et financières, des marchés publics, ainsi que de la logistique.

Les communes membres du syndicat sont réparties sur six territoires distincts, chaque territoire disposant d'un centre d'exploitation, ou unité territoriale d'exploitation :

- Arize-Lèze-Volvestre : centre du Fossat : 05.61.68.54.24
- Basse Ariège : centre de La Tour du Crieu : 05.61.60.66.84
- Pays Cathare et Quérigut : centre de Villeneuve d'Olmes : 05.34.09.39.80
- Haute Ariège : centre de Luzenac : 05.61.05.56.25
- Couserans : centre de Saint Giron : 05.61.66.41.50
- Foix : centre de Saint Paul de Jarrat (siège du SMDEA) 05.61.65.09.60



N° d'appel pour tous renseignements ou urgences 24h/24 7j/7
N° vert 0800 197 457 ou 05.61.65.09.60 / Fax 05.61.02.09.95

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement
Rue du Bicentenaire 09000 SAINT PAUL DE JARRAT

2.3.2 Gouvernance

Le SMDEA est administré par un Conseil d'Administration composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 393 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Général de l'Ariège.

Président :
Augustin BONREPAUX

Vice-président délégué :
René MASSAT

Vice-présidents :
Louis MARETTE, Robert ZONCH, Joseph PUIGMAL, Pierre SABOY, Jean Claude COMBRES, Christian CIBIEL, Jean Pierre BOIX.

Les membres :

Gérard BAUTISTA, Michel BERDEIL, Raymond BERDOU, Jean-Luc COURET, Gérard DUBUC, Alain DURAN, Jean LAFFONT, José LORENZO, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Jean MAGALHAES, Jean-François MANAUD, Alain MAYODON, Alain METGE, Lucien QUEBRE, André ROQUES, Jean-Louis SEQUELA, André VIDAL, Philippe CALLEJA.



Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

B. Consolidation eau potable

1. Préambule
2. Données techniques
3. Consolidation des indicateurs de performance de l'eau potable
4. Données sur le prix du service et son évolution

1. Préambule

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

Unité territoriale du Pays de Foix : 35 communes adhérentes en 2012 pour la double compétence production et distribution.

Alzen	Esplas de Sérou	Nescus
Arabaux	Ferrières	Pradières
Bastide de Sérou (La)	Foix	Prayols
Baulou	Freychenet	Roquefixade
Benac	Ganac	Saint Jean de Verges
Brassac	Herm (L')	Saint Paul de Jarrat
Cadarcet	Larbont	Saint Pierre de Rivière
Castelnau Durban	Leychert	Sentenac de Sérou
Celles	Loubières	Serres Sur Arget
Cos	Montgailhard	Soula
Crampagna	Montseron	Vernajoul
Durban sur Arize	Nalzen	

Unité territoriale de l'Arize Lèze et Volvestre : 60 communes adhérentes en 2012 pour la double compétence production et distribution.

Aigues Juntas	Fossat (Le)	Montaut (31)
Allières	Gabre	Montbéraud (31)
Artigat	Gensac sur Garonne (31)	Montbrun Bocage (31)
Bastide de Besplas (La)	Goutevernisse (31)	Montégut Plantaurel
Bax (31)	Gouzens (31)	Montesquieu Volvestre (31)
Bordes sur Arize (Les)	Lacaugne (31)	Montfa
Camarade	Lahitère (31)	Montgazin (31)
Campagne sur Arize	Lanoux	Pailhès
Canens (31)	Lapeyre (31)	Plan (Le) (31)
Capens (31)	Latour (31)	Rieux Volvestre (31)
Carbonne - <i>Ecart</i> s (31)	Latripe (31)	Sabarat
Carla Bayle (Le)	Lézat sur Lèze	Saint Christaud (31)
Castagnac (31)	Loubaut	Saint Martin d'Oydes
Casteras	Mailholas (31)	Saint Sulpice sur Lèze
Castex	Marquefave (31)	Saint Ybars
Cazaux	Mas d'Azil (Le)	Sainte Suzanne
Couladère (31)	Massabrac (31)	Salles sur Garonne (31)
Daumazan sur arize	Mauzac (31)	Sieuras
Durfort	Meras	Thouars sur Arize
Fornex	Monesple	Villeneuve du Latou

Unité territoriale de la Haute Ariège : 54 communes adhérentes en 2012, pour la double compétence production et distribution

Albiès	Goulier	Pech
Appy	Hospitalet (L')	Perle et Castelet
Arignac	Ignaux	Prades
Arnavé	Illier Laramade	Saurat
Ascou	Lapège	Savignac les Ormeaux
Aulos	Larcac	Sem
Auzat	Lassur	Senconac
Axiat	Lercoul	Siguer
Ax-Les-Thermes	Lordat	Sinsat
Bestiac	Luzenac	Sorgeat
Bouan	Mercus Garrabet	Suc et Sentenac
Cabannes (Les)	Mérens Les Vals	Tignac
Caussou	Miglos	Unac
Caychax	Montaillou	Urs
Château Verdun	Orgeix	Vèbre
Garanou	Orlu	Verdun
Genat	Ornolac Ussat Les Bains	Vernaux
Gestiès	Orus	Vicdessos

Unité territoriale du Couserans : 29 communes adhérentes en 2012, pour la double compétence production et distribution

Aleu	Bordes sur Lez (Les)	Saint Jean du Castillonais
Argein	Boussenac	Saint Lary
Arrout	Buzan	Salsein
Audressein	Castillon en Couserans	Seix
Augirein	Couflens	Sentenac d'Oust
Aulus les Bains	Erce	Sor
Balacet	Galey	Soulan
Balaguères	Illartein	Uchentein
Biert	Orgibet	Ustou (Guzet Neige)
Bonac-Irazein	Oust	

Unité territoriale de la Basse Ariège : 29 communes adhérentes en 2012, dont 25 pour la double compétence production et distribution, 4 pour uniquement la production (cellules grisées).

Bastide de Lordat (la)	Montaut	Tour du Crieu (La)
Bonnac	Pujols (Les)	Tourtrol
Brie	Rieucros	Tremoulet
Carlaret (Le)	Saint Amadou	Vals
Coussa	Saint Felix de Rieutord	Ventenac
Dalou	Saint Felix de Tournegat	Vernet (Le)
Gaudiès	Saint Jean du Falga	Verniolle
Lapenne	Saverdun	Villeneuve du Paréage
Ludiès	Segura	Viviès
Malleon	Teillet	

Unité territoriale du Pays Cathare : 43 communes adhérentes en 2012, pour la double compétence production et distribution.

Aiguillon (L')	Ilhat	Pla (Le)
Artigues	Issards (Les)	Pradettes
Arvigna	Lagarde	Puch (Le)
Bastide de Bousignac (La)	Lavelanet	Quérigut
Bélesta	Lesparrou	Raissac
Belloc	Lieurac	Roquefort les cascades
Bénaix	Limbrassac	Rouze
Calzan	Malegoude	Sainte Foi
Carcanières	Manses	Saint Jean d'Aigues Vives
Carla de Roquefort (Le)	Mijanes	Saint Julien de Gras Capou
Cazals des Bayles	Mirepoix	Saint Quentin La Tour
Dun	Montbel	Sautel (Le)
Escouloubre (11)	Montferrier	Troye d'Ariège
	Montsegur	Villeneuve d'Olmes
	Péreille	Vira

Les données techniques, indicateurs de performance et prix présentés dans les pages suivantes sont les résultats consolidés des communes ci-dessus qui ont transféré les compétences du service public de l'eau :

- au niveau syndical
- au niveau de chaque unité territoriale

2. Données techniques 2012

2.1. Global adhérents SMDEA

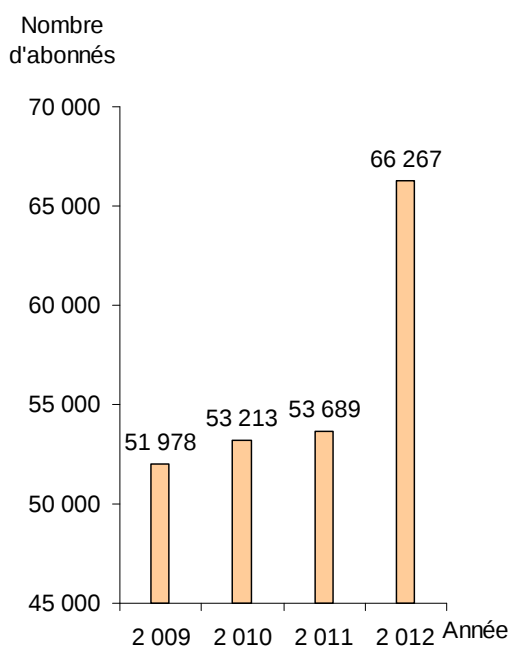
2.1.1. Abonnés

66 267 abonnés au service eau potable sont recensés en 2012 et facturés par le SMDEA.

2 communes (Auzat et Boussenac) restent concernées en 2012 par une facturation forfaitaire du service eau potable, liée à l'absence de dispositifs individuels de comptage des volumes consommés.

936 abonnés sont encore concernés par ce mode de facturation. Ils représentent 1,4% des abonnés du syndicat.

L'augmentation significative du nombre d'abonnés entre 2011 et 2012 (environ 12 500 abonnés ; +23%) s'explique par les adhésions en 2012 pour la compétence eau potable, des communes de Foix et de Saint Jean du Falga.



2.1.2. Etat du patrimoine

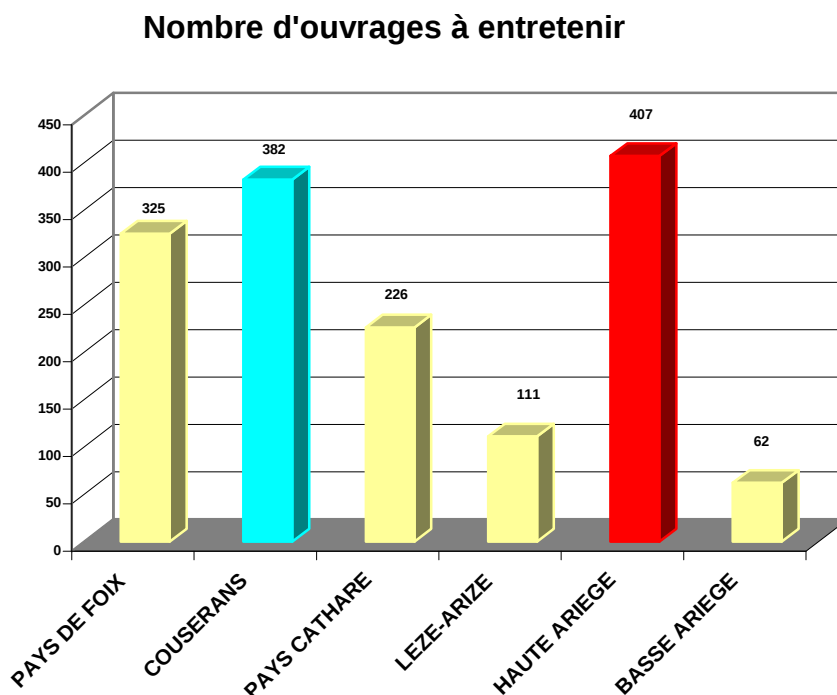
Le graphique ci-dessous présente l'inventaire exhaustif du patrimoine bâti du SMDEA (captages, brises charges, réservoirs, stations de pompage), soit 1513 ouvrages.

Les Unités Territoriales d'Exploitation (UTE) doivent aussi maintenir en bon état de fonctionnement les éléments suivants :

- 7606 vannes de sectionnement,
- 3411 vannes de vidanges,
- 1667 ventouses,
- 473 appareils de régulation,

- 800 compteurs généraux ou de sectorisation, dont 210 servant au comptage des volumes prélevés.

soit un total de plus de 13 000 ouvrages sur un peu plus de 4 000 km de réseaux.



2.1.3. La production et distribution de l'eau

La gestion de l'activité de la production d'eau en qualité répondant aux critères de potabilité consiste en :

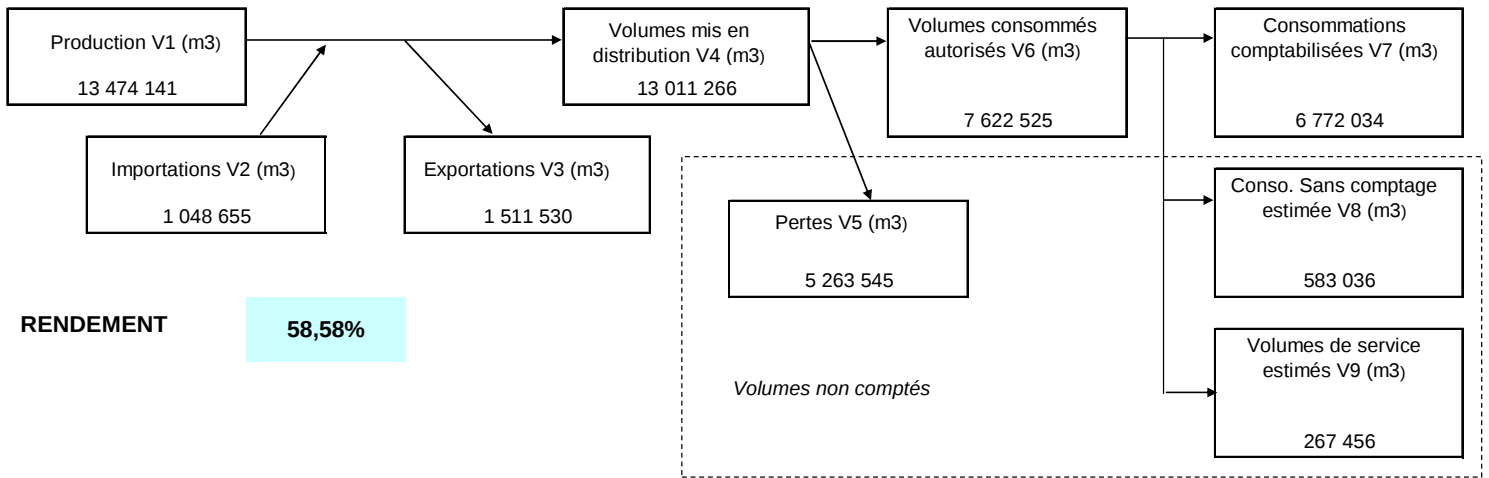
- la gestion des unités de production d'eau,
- la gestion et l'entretien des unités de traitement d'eau,
- le traitement des non conformités signalées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS),
- la réalisation des autocontrôles obligatoires.

Le SMDEA exploite sur l'ensemble de son territoire de nombreuses unités de traitement de l'eau sous des formes diverses :

- 5 usines de production avec filière complète de traitement (La Tour du Crieu, Saverdun, Serres/Arget, Carbonne, Le Mas d'Azil),
- 90 stations de traitement UV,
- 20 unités diverses de Chlorations (chlore gazeux, liquide), traitement au bioxyde de chlore, Filtration sur neutralite, filtration sur charbons actifs.

Environ **13,5 Mm³** d'eau ont été produits à partir de 432 captages d'eaux superficielles (359 Unités de Distribution - UDI), et des 5 sites majeurs d'usines de production d'eau.

Consolidation SMDEA

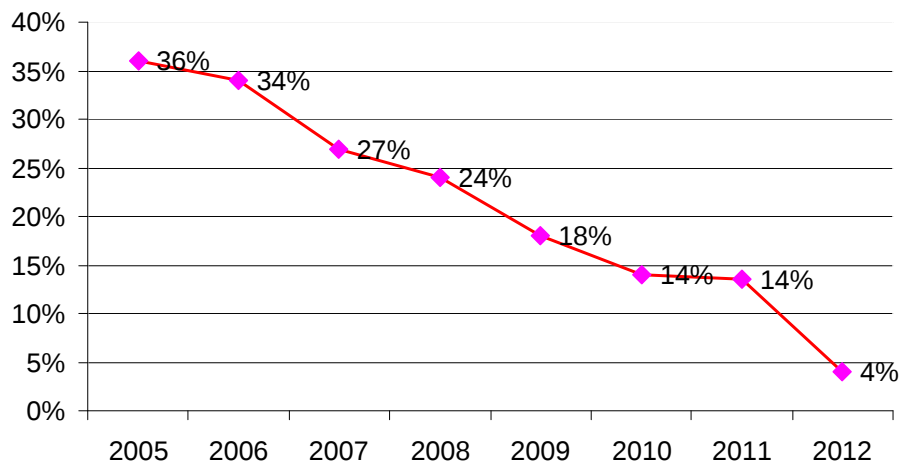


2.1.4. La qualité de l'eau distribuée

Le service qualité assure le bilan des contrôles sanitaires et en partenariat avec les UTE interprète les incidents sur le paramètre qualité des différentes unités de distribution, ils définissent ensemble les diverses solutions à envisager.

Le taux défini ci-dessous correspond au pourcentage de population desservie par une eau qui présente plus de 10% d'analyses bactériologiques non conformes pour l'année considérée.

% de population desservie en eau non conforme



Le pourcentage de non-conformités représente 280 restrictions ou interdictions d'usage pour l'année 2012 (contre 368 en 2011).

- Eau de bonne qualité
- Contamination ponctuelle
- Contamination ponctuelle (écarts)
- Contamination fréquente
- Contamination fréquente (écarts)



2.1.6. Travaux significatifs réalisés en 2012

Un peu plus de 7,75 millions d'euros HT ont été consacrés cette année à des travaux d'investissement en matière d'équipements d'eau potable. Les travaux significatifs confiés à des entreprises externes concernent les opérations suivantes :

- Extension de l'usine de production d'eau potable de La Tour du Crieu (montant total engagé : 6M d'€HT) sur plusieurs exercices budgétaires,
- Rationalisation de l'alimentation en eau potable du Pays de Foix (substitution de la ressource de la ville de Foix par la source du Soubidou : 3M d'€HT),
- Pose de compteurs abonnés (1,4M d'€HT).

Le SMDEA a réalisé 310 branchements d'eau potable en régie directe.

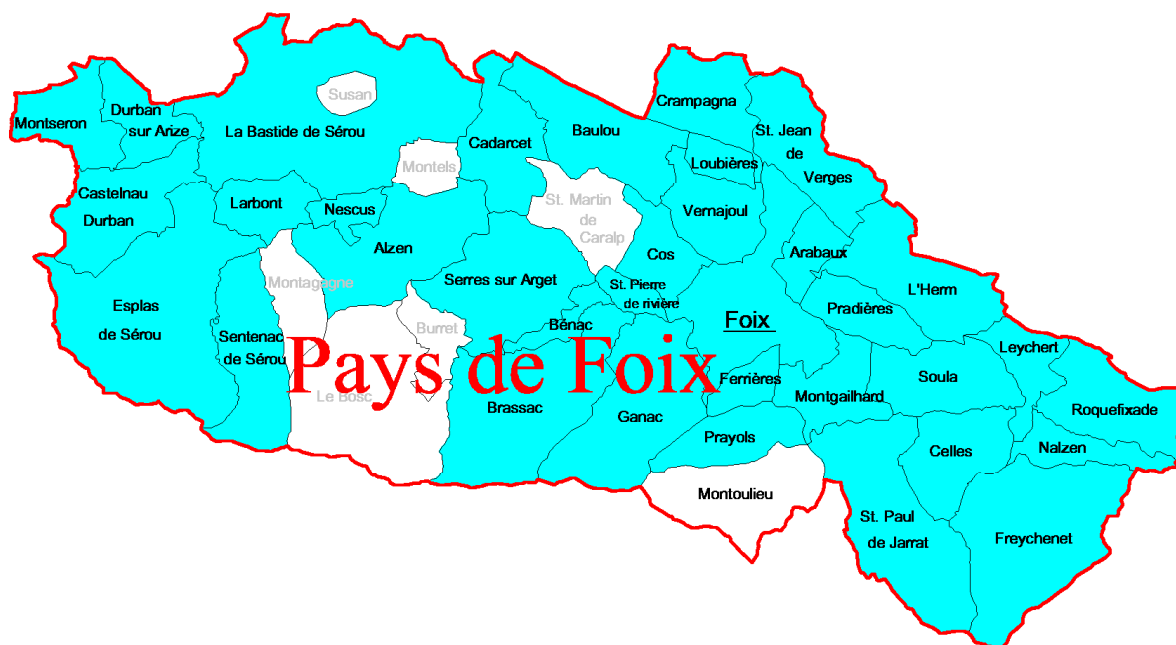
Enfin, le service Etudes & Travaux a engagé le suivi des études significatives suivantes :

- Roquefixade : substitution de la ressource du village par le réseau de distribution du Soubidou,
- Bélesta : réhabilitation du captage et construction d'une usine de traitement d'eau,
- Haute Vallée du Touyre : traitement des ressources qui alimentent le Pays d'Olmes,
- Soubidou / Pays de Foix : construction d'une usine de traitement d'eau potable à Freychenet,
- Carbonne : diagnostic et extension de l'usine de production d'eau,
- Rieux Volvestre : suppression du puit de Grand Dinatis,
- Ax Les Thermes : production d'eau à partir du captage des Goutils (usine de traitement + réseau d'adduction,
- Aulos : étude de forage exploratoire dans le cadre de la substitution de ressource de l'Aston,
- Boussenac : rationalisation AEP du secteur,
- Saverdun : construction d'un réservoir de 2x2000 m³ au Télégraphe (1.2M€),
- Saverdun : alimentation de la basse Ariège depuis l'usine de La Tour du Crieu (8,8M€).

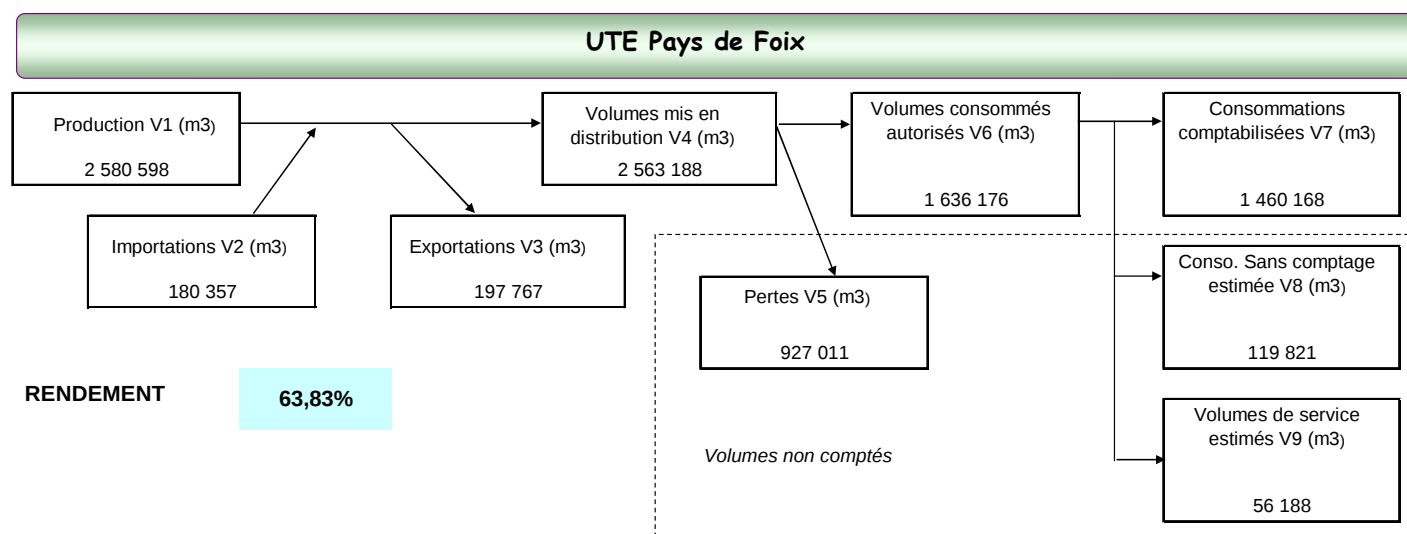
2.2. Consolidations à l'échelle des Unités Territoriales

Les pourcentages entre parenthèses représentent la proportion des unités territoriales par rapport aux données consolidées sur l'ensemble du SMDEA.

Unité territoriale du Pays de Foix



- 13 535 abonnés (20,42%)
- 649,67 km de réseaux AEP.



Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Soubidou / Pays de Foix : rationalisation en eau potable du Pays de Foix (substitution de ressource de la ville de Foix ; 3M €HT),
- Castelnau Durban : réhabilitation du réseau AEP RD117, en coordination avec l'assainissement collectif,
- St Jean de Verges : réhabilitation du réseau AEP en coordination avec les travaux d'assainissement,
- Larbont : renforcement du réseau AEP au village,
- Serres/Arget : renforcement AEP La Coupière et maillage avec le réseau de la Barguillère,
- Foix : reprise des branchements en plomb avenue Alsace Lorraine, rue G^{al} de Gaulle, rue Longue ; réhabilitation du réseau place Violet
- Montgailhard : renforcement du réseau AEP route de Soula,

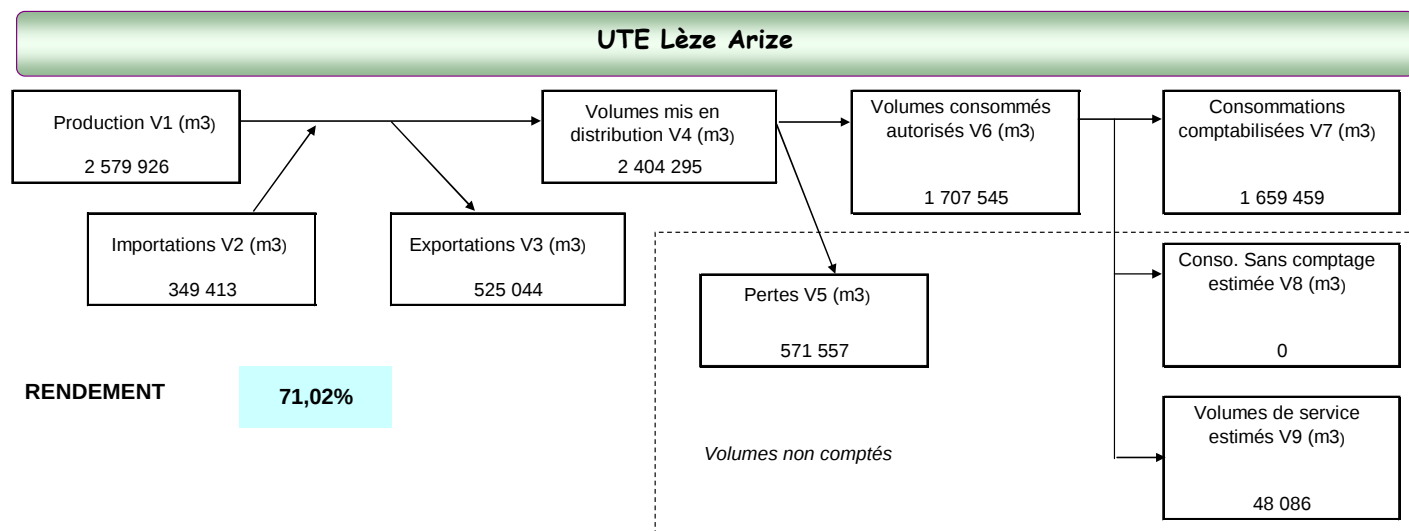
Lancement d'études de projets :

- Roquefixade : substitution de la ressource principale du village par l'interconnexion au réseau du Soubidou,
- Soubidou / Pays de Foix : construction d'une usine de traitement d'eau potable à Freychenet,
- Esplas de Sérou : liaison Coumech Bésole

Unité territoriale du Pays Lèze Arize Volvestre



- **14 614 abonnés** (22,05%)
- **1 370,77 km** de réseaux AEP



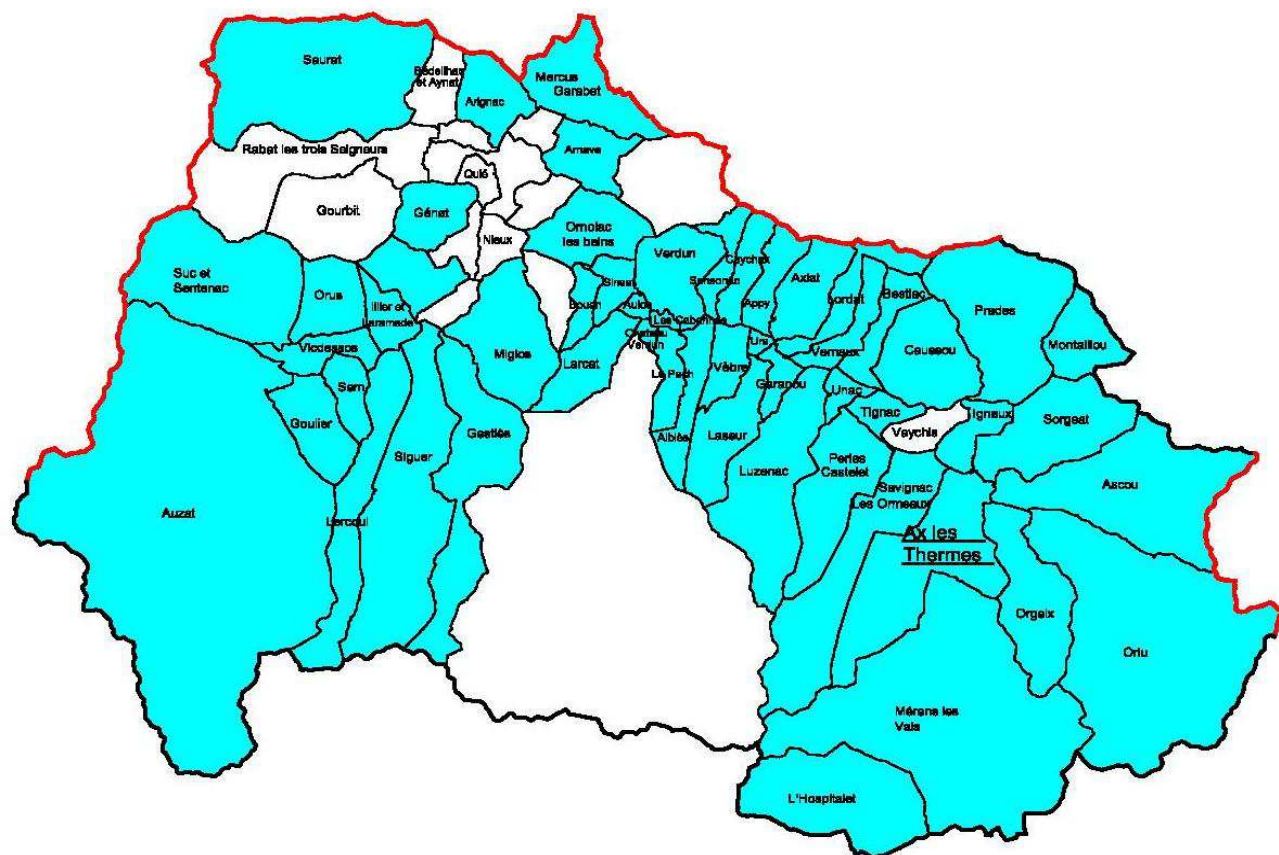
Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Le Carla Bayle : raccordement au réseau AEP du lotissement les Hauts du Lac,
- Montesquieu Volvestre : réhabilitation du réseau rue Porte Neuve,
- Pailhès : réhabilitation du réseau AEP et reprise des branchements en plomb,
- Rieux Volvestre : réhabilitation du réseau AEP allée de Bax, avec reprise des branchements plomb,
- Latrape : réhabilitation du réseau AEP en coordination avec l'assainissement

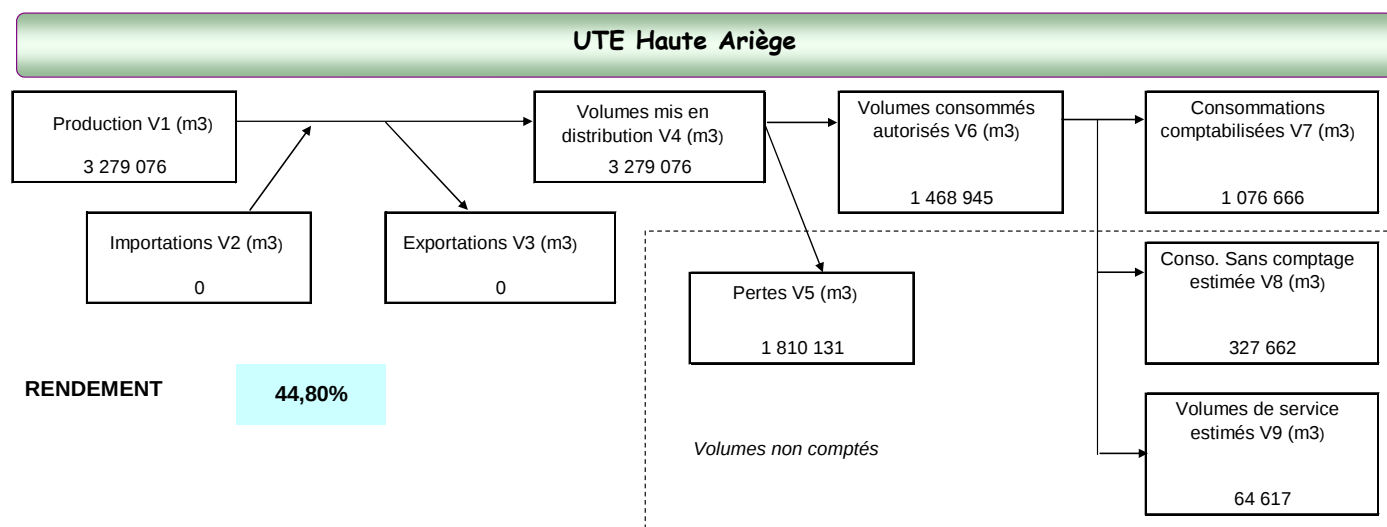
Lancement d'études de projets :

- Carbonne : diagnostic et extension de l'usine de production d'eau
- Rieux Volvestre : suppression du puit de Grand Dinatis.

Unité territoriale de la Haute Ariège



- 9 790 abonnés (14,77%)
- 398,37 km de réseaux AEP.



Remarque :

Le rendement de 44,80% qualifié de médiocre n'est pas représentatif de l'état du réseau sur ce territoire. En effet, malgré les efforts réalisés en 2012 en matière de pose d'équipements de comptage, les consommations autorisées des points d'eau restants sans comptages sont difficilement estimées, car elles sont variables dans le temps. Ces volumes très importants d'eau distribuée sont donc assimilés à des fuites sur le réseau (24% des volumes prélevés sur le territoire du SMDEA alimentent 14% des abonnés). La comptabilisation et la préservation de cette ressource devient primordiale afin de pouvoir techniquement gérer le réseau public d'eau potable.

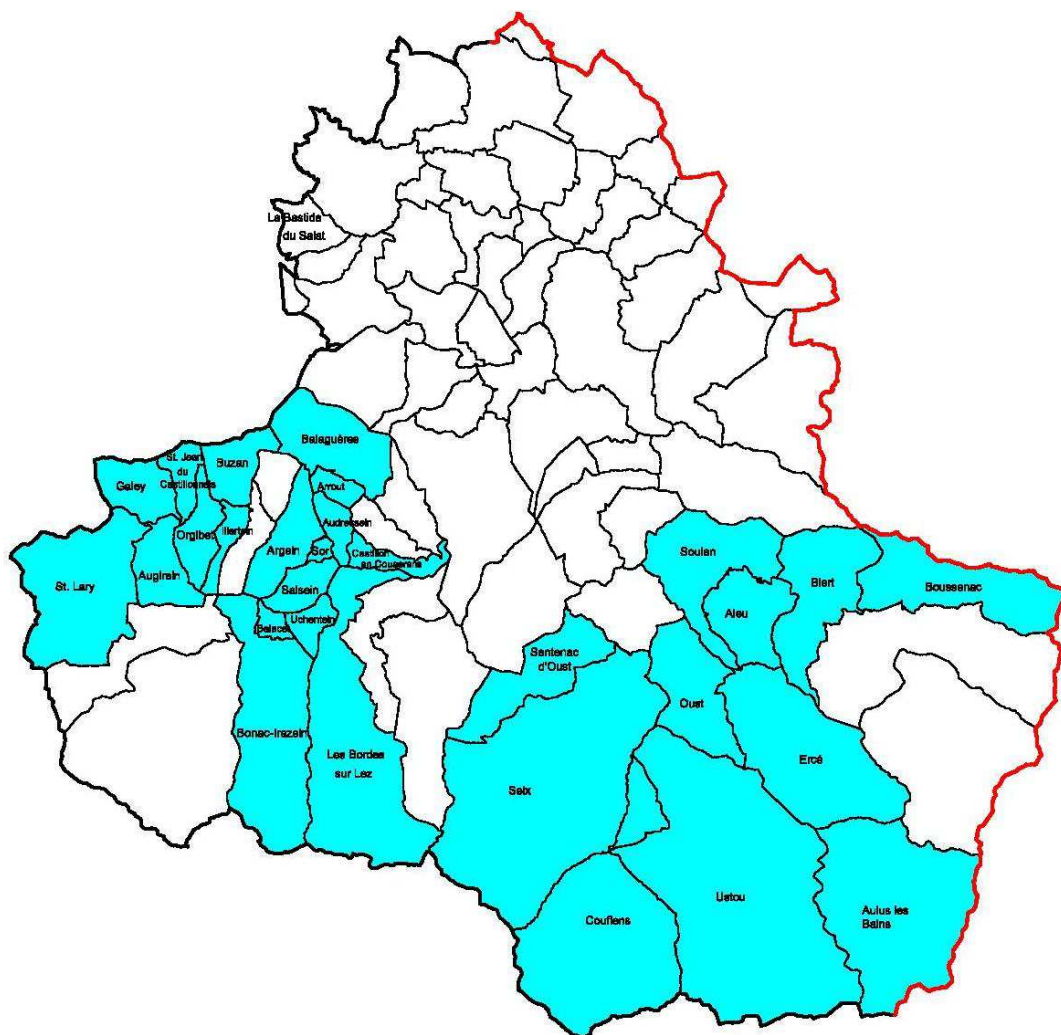
Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Suc & Sentenac : extensions de réseaux AEP dans le village et suppression de branchements en plomb,
- Miglos, Prades : suppression des branchements en plomb,
- Unac : alimentation de la déchetterie et de la bergerie,
- Vicdessos, L'Hospitalet : mise en place de compteurs abonnés et suppression des branchements plomb,
- Auzat : mise en place de compteurs abonnés à Saleix et Olbier,
- Arignac : réhabilitation du réseau AEP place des platanes,
- Mérens : renforcement du réseau AEP,
- Mercus : renforcement du réseau AEP rue de la Rivière.

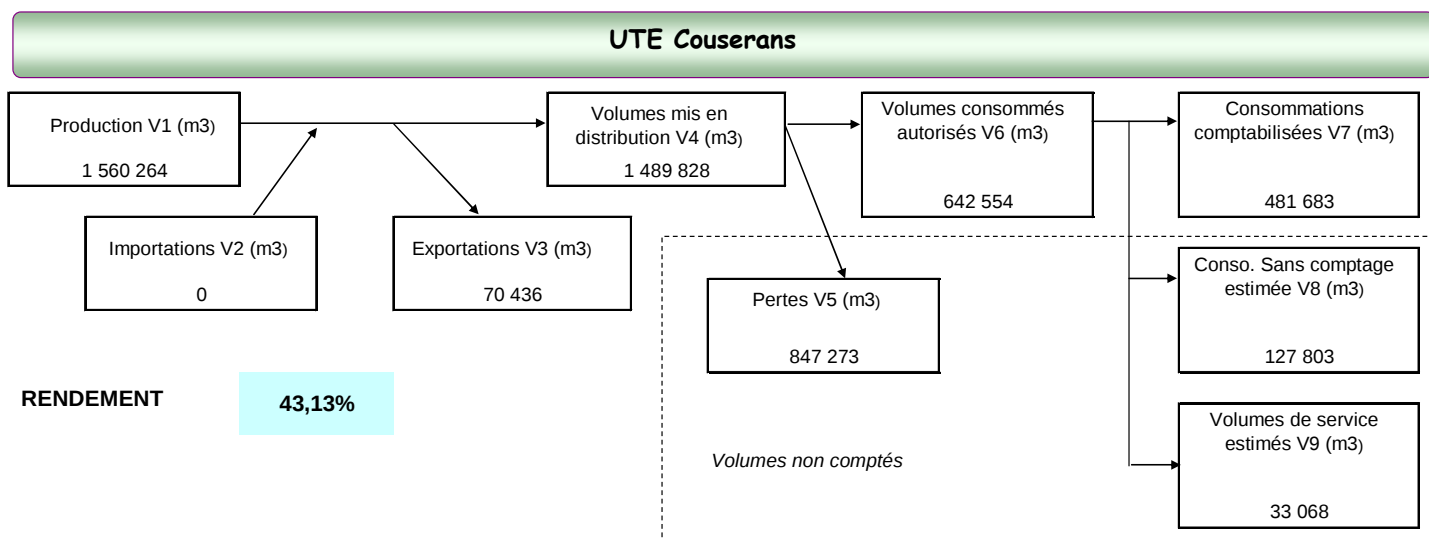
Lancement d'études de projets :

- Mercus : renforcement du réseau AEP hameau de Jarnat, en coordination avec l'assainissement collectif,
- Bestiac / Caussoy : réhabilitation du réseau AEP en coordination avec l'assainissement
- Ax Les Thermes : traitement de l'eau prélevée au captage des Goutils (usine de traitement + réseau d'adduction),
- Ax Les Thermes : reprise du réseau AEP en coordination avec les travaux d'assainissement,
- Aulos : étude de forage exploratoire dans le cadre de la substitution de ressource de l'Aston
- Ornolac : reprise du réseau AEP en coordination avec les travaux d'ERDF.

Unité territoriale du Couserans



- **7 632 abonnés** (11,52%)
- **481,30 km** de réseaux AEP.



Interventions réalisées par des entreprises extérieures :

- Bonac Irazein : renforcement AEP route de Orle ; extension du réseau route de Sentein,
- Sor : approfondissement d'une conduite AEP ; mise en place de compteurs abonnés et remplacement des branchements en plomb,
- Balacet : mise en place de compteurs abonnés et remplacement des branchements en plomb,
- Boussenac : déviation de conduite hameau Les Bels,
- Biert : alimentation en eau de la déchetterie,
- Seix : réhabilitation du réseau impasse Siguer,
- Aulus les Bains : travaux AEP coordonnés avec l'électricité,
- Soulan : construction d'un réservoir de 150 m³ + traitement.

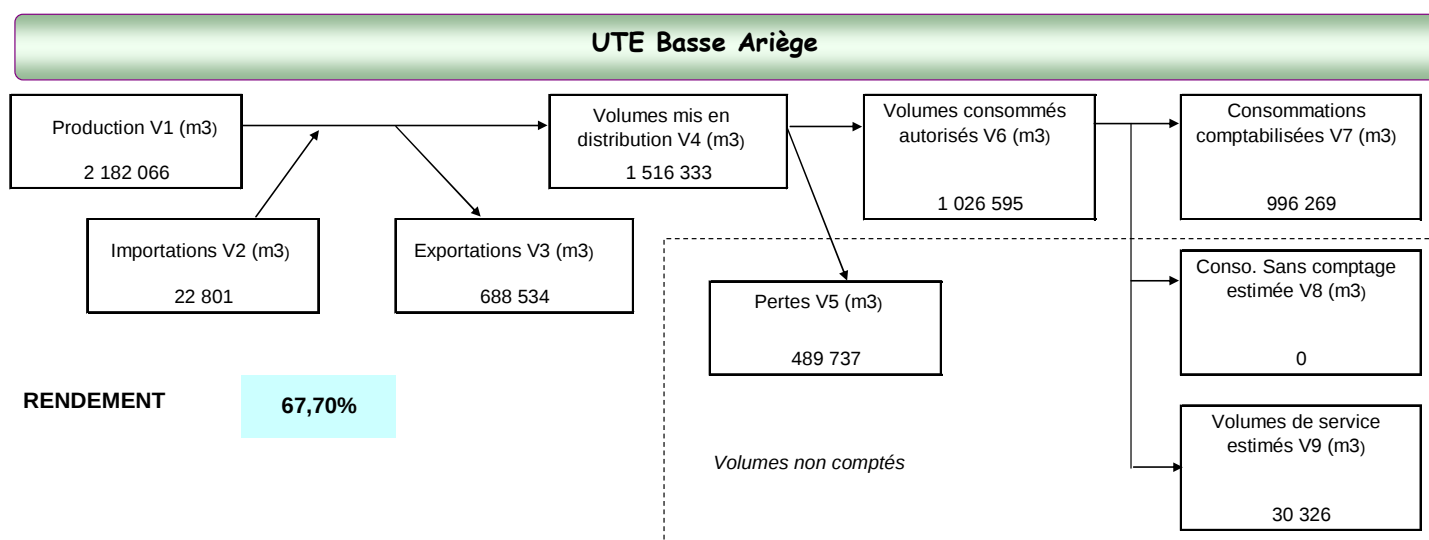
Lancement d'études de projets :

- Boussenac : rationalisation AEP du secteur,
- Seix : restructuration du réseau AEP + traitement ; réhabilitation en coordination avec les travaux d'assainissement collectif.

Unité territoriale de la Basse Ariège



- 8 867 abonnés (13,38%)
- 629,00 km de réseaux AEP.



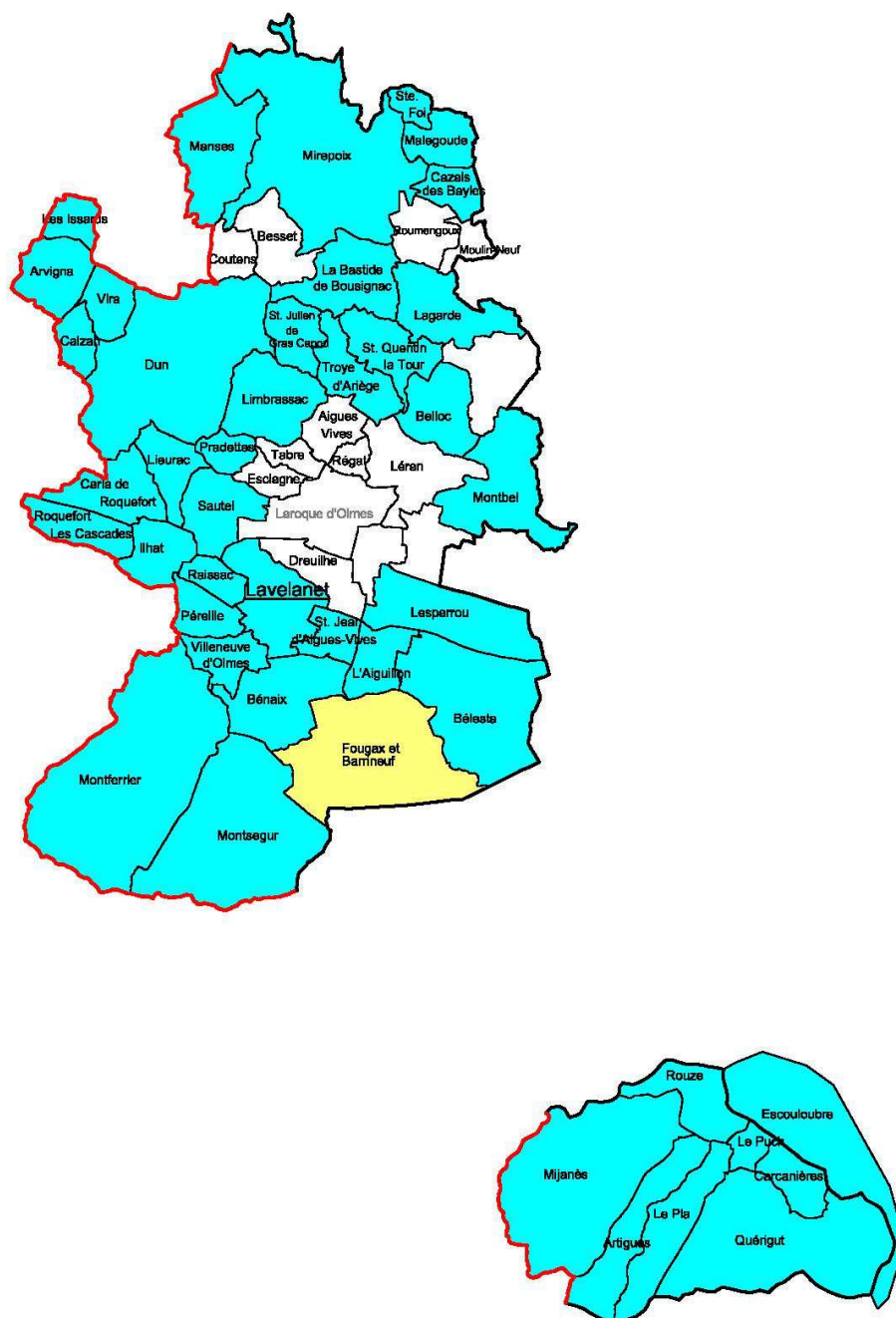
Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Basse Ariège : mise aux normes des ouvrages liés à la production d'eau de l'usine de La Tour du Crieu,
- Mirepoix : renforcement des écarts nord (pompage + réservoir),
- Cousa : construction d'un réservoir d'eau potable.

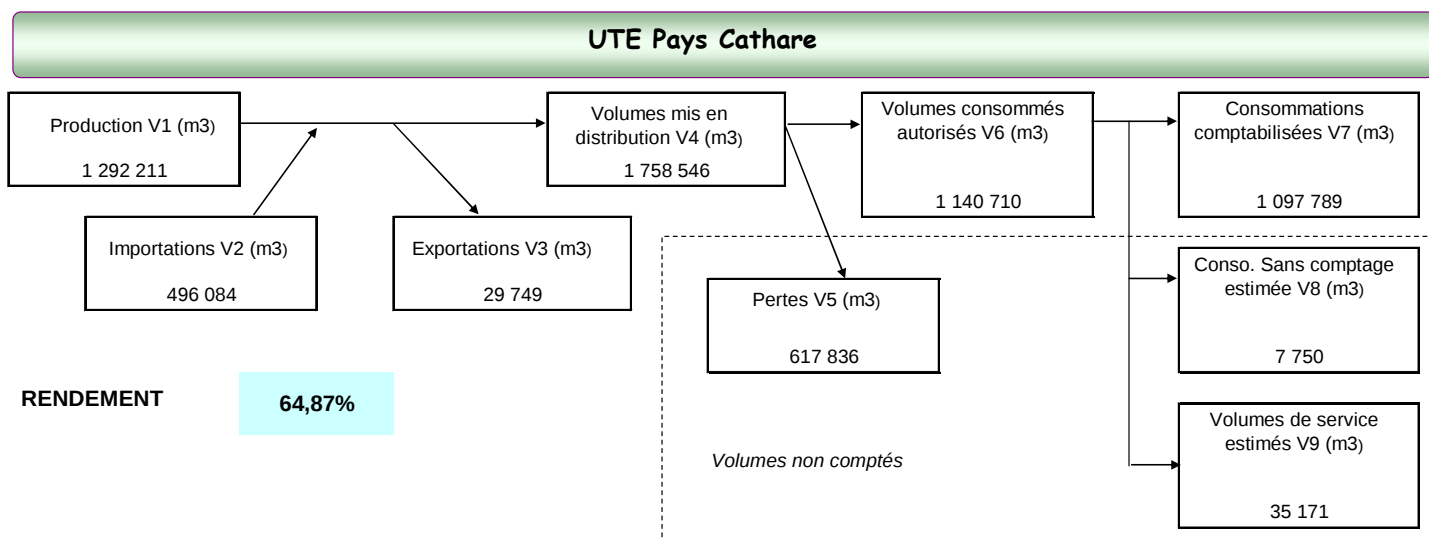
Lancement d'études de projets :

- Saverdun : construction d'un réservoir de 2x2000 m³ au Télégraphe (1.2M€)
- Saverdun : alimentation de la basse Ariège depuis l'usine de La Tour du Crieu (8,8M€),
- Basse Ariège : alimentation de secours en eau brute de l'usine de production d'eau potable de La Tour du Crieu,
- La Tour du Crieu : travaux de réhabilitation du réservoir (étanchéité + peinture) ; réhabilitation du réseau AEP et reprise des branchements avenue de l'Estaut,
- Manses : réhabilitation du réseau AEP (travaux coordonnés avec l'assainissement collectif).

Unité territoriale du Pays Cathare – Quérigut



- **11 829 abonnés** (17,85%)
- **608,58 km** de réseaux AEP.



Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Rouze : pose de compteurs avec suppression des branchements en plomb,
- Quérigut : remplacement de la conduite isolée sur le pont.

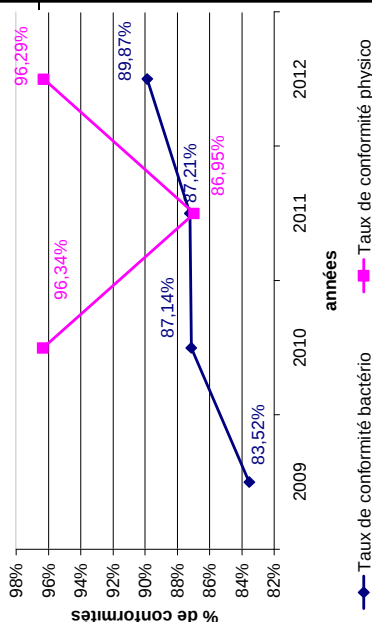
Lancement d'études de projets :

- Bélesta : réhabilitation du captage de Fontestorbes et mise en place d'une usine de traitement d'eau potable,
- Pays d'Olmes / Lavelanet : construction d'une usine de traitement + réservoir de tête + réseaux, à Montferrier,
- Lavelanet : réhabilitation du réseau AEP (travaux coordonnés avec l'assainissement collectif),

3. Consolidation des indicateurs de performance Eau Potable

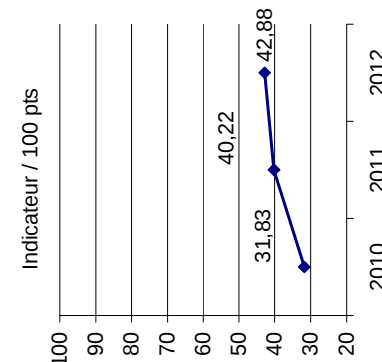


Définition	Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques.		
Finalité	Donner une mesure statistique de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau, afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires.		
Calcul	Nombre d'analyses conformes / nombre total d'analyses (analyses ARS)		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2012	Commentaires	
Taux de conformité des analyses bactériologiques : 100%	Nombre total d'analyses bactériologiques :	1994	L'eau distribuée est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. En plus des contrôles réglementaires effectués par l'ARS, les techniciens de traitement d'eau potable contrôlent chaque semaine la qualité des eaux distribuées (chlore, pH, turbidité, fer et manganèse, aluminium), et ajustent les traitements en fonction des résultats. La qualité de l'eau distribuée en 2012 s'est améliorée. Le taux d'analyses conformes à l'échelle du SMDEA est de l'ordre de 90%.
	Nombre total d'analyses physico-chimiques :	1993	
	Taux de conformité des analyses bactériologiques :	89,87%	
Taux de conformité des analyses physicochimiques : 100%	Taux de conformité des analyses Physico-chimiques :	96,29%	



RESULTATS 2012				
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE
Taux de conformité des analyses bactériologiques :	Taux de conformité des analyses bactériologiques : 87,16%	Taux de conformité des analyses bactériologiques : 92,53%	Taux de conformité des analyses bactériologiques : 84,92%	Taux de conformité des analyses bactériologiques : 97,99%
Taux de conformité des analyses Physico-chimiques :	Taux de conformité des analyses Physico-chimiques : 95,96%	Taux de conformité des analyses Physico-chimiques : 96,19%	Taux de conformité des analyses Physico-chimiques : 97,54%	Taux de conformité des analyses Physico-chimiques : 98,96%
				Taux de conformité des analyses Physico-chimiques : 93,04%

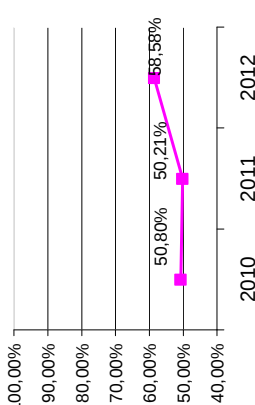
IP2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Définition	Indice de 0 à 100 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau et l'avancement de la planification du renouvellement. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire) ; de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau		
Finalité	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de gestion patrimoniale, et suivre leur évolution		
Calcul	Indice de 0 à 100 points		
Objectif SMDEA	Commentaires		
60 points /100		Résultat consolidé 2012	L'indicateur réglementaire attribue une note entre 0 et 100 pour 10 critères que l'on doit noter de façon binaire (soit 0/10 soit 10/10) : 0 pts : absence d'un plan couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte, 10 pts : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire, 20 pts : mise à jour du plan au moins annuelle, +10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau), +10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations, +10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs... et des servitudes), +10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral, +10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement), +10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements, +10 : existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans), +10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations
		42,88 Points /100	

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
43,79	41,48	42,90	40,86	45,02	43,99
Points	Points	Points	Points	Points	Points

IP3 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Définition	Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommé autorisé est exprimé en pourcentage.									
Finalité	Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service au vendu en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.									
Calcul	[Volume consommé autorisé (abonnés + besoins du service) + Volume exporté] / [Volume produit + Volume importé]									
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2012	Commentaires								
	Rendement des réseaux <table><caption>Rendement des réseaux</caption><tr><th>Année</th><th>Rendement (%)</th></tr><tr><td>2010</td><td>50,80%</td></tr><tr><td>2011</td><td>50,21%</td></tr><tr><td>2012</td><td>58,58%</td></tr></table>	Année	Rendement (%)	2010	50,80%	2011	50,21%	2012	58,58%	Le rendement du réseau est calculé à partir des volumes produits, des volumes de service, des volumes exportés et des volumes importés, et des volumes consommés par les abonnés sur une période de 12 mois (les volumes consommés entre 2 relèves de terrains sont ramenés à 12 mois).
Année	Rendement (%)									
2010	50,80%									
2011	50,21%									
2012	58,58%									
70%	La littérature indique les moyennes pour les rendements de réseaux : Bon état >80% Etat acceptable >70% Etat médiocre >60% Mauvais état <60% L'indicateur consolidé montre que l'état du réseau est mauvais. Néanmoins, le rendement des réseaux s'affine et s'améliore, principalement à cause des efforts engagés pour le comptage des volumes produits, et des volumes distribués non facturés (fontaines publiques). Il reste nécessaire de mettre en place une véritable politique de diagnostic et de renouvellement des réseaux pour améliorer l'état du patrimoine du SMDEA.									

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
63,83%	71,02%	44,80%	43,13%	67,70%	64,87%

IP4 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Définition	L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m ³ /km/jour.		
Finalité	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.		
Calcul	[Volume mis en distribution - Volume comptabilisé (abonnés)] / [Longueur du réseau x 365]		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
1.000 m ³ /km/jour	4,18	4,13	L'indice linéaire des volumes non comptés reflète la politique de comptage. La volonté du SMDEA est d'installer des compteurs sur l'ensemble des branchements non équipés ; de grandes campagnes de mise en place de compteurs ont lieu depuis ces deux dernières années, prioritairement chez les abonnés. La comptabilisation des volumes de service et/ou d'agrément reste également nécessaire afin de les différencier des pertes liées aux véritables fuites dans les réseaux de distribution, de manière à pouvoir engager une véritable politique de gestion durable de l'eau basée sur des bilans besoins/ressources.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX		LEZE ARIZE		HAUTE ARIEGE		COUSERANS		BASSE ARIEGE		PAYS CATHARE	
4,652	m ³ /km/jour	1,489	m ³ /km/jour	15,147	m ³ /km/jour	5,739	m ³ /km/jour	2,265	m ³ /km/jour	2,975	m ³ /km/jour

IP5 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Définition	L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m ³ /km/jour.		
Finalité	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre de service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.		
Calcul	[Volume mis en distribution - Volume autorisé (abonnés + besoins du service)] / [Longueur du réseau x 365]		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
1,000 m ³ /km/jour			L'indice linéaire de pertes en réseau reflète la politique de maintenance et de renouvellement du réseau. Selon l'étude inter-agence, le réseau du SMDEA est classé en réseau rural. Si lIp < 1,5 : bon Si lIp < 2,5 : acceptable Si 2,5 < lIp < 4 : médiocre Si lIp > 4 : mauvais Le résultat consolidé montre que le SMDEA se situe en zone qualifiée de médiocre. Des efforts importants en matière de diagnostic et de réhabilitation restent à faire, en particulier sur les territoires de la Haute Ariège, et de la Basse Ariège où l'eau produite provient principalement de l'usine de La Tour du Crieu. De la même façon que pour le rendement du réseau de distribution, ce résultat témoigne de notre politique en matière de lutte contre les fuites. La différence entre l'IP4 et l'IP5 est due à l'impact de volumes de services non comptabilisés dans l'IP5.
	3,75	3,57	
	m ³ /km/jour	m ³ /km/jour	

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX		LEZE ARIZE		HAUTE ARIEGE		COUSERANS		BASSE ARIEGE		PAYS CATHARE	
3,909	m³/km/jour	1,393	m³/km/jour	12,449	m³/km/jour	4,823	m³/km/jour	2,133	m³/km/jour	2,781	m³/km/jour

IP6 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Définition	Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.		
Finalité	Compléter l'information sur la qualité de gestion du patrimoine enterrée par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.		
Calcul	Total longueur renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau x 100		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
Non défini	0,12%	0,18%	La consolidation n'est pas pertinente compte-tenu des contextes très différents entre services : âge, matériau, qualité de l'eau... En effet, ce taux de renouvellement n'intègre pas les matériaux des canalisations mises en place (et donc leur longévité), ni leur diamètre (qui influence directement le coût de pose). Cette donnée ne reflète donc pas forcément l'investissement réalisé par une collectivité pour entretenir son patrimoine. A titre d'information, sur l'année 2012, le SMDEA a renouvelé environ 7,25 km de réseau d'eau potable, (soit 0,18%). La priorité en investissement est donnée aux programmes d'extension et de renforcement des réseaux, ainsi qu'à la rationalisation.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
0,41%	0,12%	0,55%	0,15%	0,00%	0,01%

IP7 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Définition	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.		
Finalité	L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.		
Calcul	Indice de 0 à 100% de l'avancement des démarches d'établissement des périmètres de protection et des contrôles de l'ARS.		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
60%	29%	62%	0% : aucune action, 20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours, 40% : avis de l'hydrogéologue rendu, 50% : dossier déposé en préfecture, 60% : arrêté préfectoral, 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi et d'application de l'arrêté.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
ND	ND	ND	ND	ND	ND

IP8 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Définition	Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24H à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à les problèmes qualitatifs sont pris en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.		
Finalité	Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.		
Calcul	Nombre total d'interruptions de service programmées / 1000 abonnés		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
1 pour 1000 abonnés	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	Il est nécessaire de mettre en place un journal d'exploitation qui précise le nombre et la nature de coupures d'eau non programmées. Le récapitulatif des interventions d'exploitation AEP sur le territoire du SMDEA ne précise pas si les causes de ces interventions ont entraîné des coupures d'eau. D'une manière générale, une coupure d'eau dure moins de 4 heures. Toutefois, cet indicateur ne tient pas compte de la durée des interruptions, et ne différencie pas non plus les coupures liées à des accidents lors de travaux d'entreprises de travaux publics de celles liées au gel, ou au vieillissement des matériaux, ou à toute autre cause. Il est donc prévu de comptabiliser les coupures en fonction : - de la cause de la coupure (fuites, casses de réseaux, accidents d'entreprises, pannes électromécaniques) - de la durée : inférieure à une demi-journée, comprise entre la demi-journée et la journée, supérieure à la journée, - de l'estimation du nombre d'abonnés concernés.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.

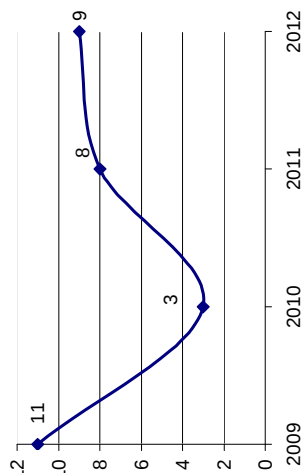
IP9 TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

Définition	Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.		
Finalité	Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.		
Calcul	Nombre de demandes d'ouverture d'un branchement réalisées / nombre de demandes d'ouverture d'un branchement.		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
100%	100%	100%	L'acquisition d'un nouveau module de gestion technique et administrative des abonnés permettra de suivre efficacement les demandes et ouvertures effectives des branchements. Toutefois, cet indicateur paraît peu pertinent puisqu'il est directement dépendant des délais définis par le service d'exploitation lui-même. Il peut être facile d'obtenir un taux de 100% si les délais sont suffisamment longs. Le SMDEA s'est engagé sur un délai d'ouverture de 48 heures pour ouvré (hors WE et jour férié) pour la mise en service de l'eau chez l'abonné (hors travaux).

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
100%	100%	100%	100%	100%	100%

IP10 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

Définition	La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. Cet indicateur est calculable par les collectivités organisatrices d'un service à partir des données du plan comptable. Ne sont pas concernées les collectivités de moins de 500 habitants exploitant un service en régie.												
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.												
Calcul	Encours total de la dette / Epargne brute annuelle.												
Objectif SMDEA	Durée d'extinction de la dette (an) <table><thead><tr><th>Année</th><th>Durée (an)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2009</td><td>11</td></tr><tr><td>2010</td><td>3</td></tr><tr><td>2011</td><td>8</td></tr><tr><td>2012</td><td>9</td></tr></tbody></table>	Année	Durée (an)	2009	11	2010	3	2011	8	2012	9	Résultat consolidé 2012	Commentaires
Année	Durée (an)												
2009	11												
2010	3												
2011	8												
2012	9												
< 5 ans		9 ans	Ce résultat laisse apparaître un niveau d'endettement modéré (durée maximale à ne pas dépasser = 15 ans), témoignant d'une bonne gestion financière. Par ailleurs, la consolidation de cet indicateur à l'échelle du SMDEA (budget assainissement + budget AEP + budget principal) ramène sa valeur à 13 ans au titre de l'année 2012 contre 9 ans en 2011.										

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
9 ans					

IP11 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Définition	Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigables de France et la TVA liée à ces postes. pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "eau" et de la part "assainissement". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et travaux divers.		
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité du traitement.		
Calcul	Nombre de factures impayées au 31 décembre de l'année N / Nombre de factures émises l'année N-1		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
<5%	1,92%	2,66%	Le taux moyen consolidé à l'échelle du syndicat sur l'ensemble des factures émises (eau + assainissement) est calculé après la première lettre de rappel adressée par la paierie départementale au moment de la clôture des états transmis au comptable pulic (soit environ 6 mois après l'envoi de la première facture).

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
2,66%					

IP12 TAUX DE RECLAMATIONS

Définition	Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prise en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.		
Finalité	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.		
Calcul	Nombre de réclamations écrites / nombre d'abonnés x 1000		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
10 pour 1000 abonnés	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	Parmi l'ensemble des correspondances transmises au SMDEA (environ 10000/an), une extraction de ce type de réclamations reste difficilement réalisable à ce jour, tant que le syndicat ne dispose pas d'un outil informatique adapté au traitement du courrier, bien qu'une demande écrite ne reste pas sans réponse.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.

4. Données sur le prix du service et son évolution

Selon l'INSEE, en 2010, le budget général moyen des ménages français s'est élevé à 39 900 €, sur lequel 327 € ont été consacrés aux dépenses relatives à l'eau et à l'assainissement, ce qui représente 0,80% du budget.

Dans ce même temps, (source BIPE 5^{ème} édition de mars 2012) 1,80% de ce budget (soit 2,25 fois plus que l'eau) étaient consacrés aux dépenses de télécommunication et 4% (soit 5 fois plus que l'eau) à celles de l'énergie (électricité, gaz, chaleur et fioul domestique).

Le prix de l'eau appliqué en 2013 se décompose :

a) de la redevance SMDEA composée :

Pour les abonnés qui disposent d'un compteur d'eau :

- d'une part fixe annuelle (abonnement) : de 40,80 €HT à 59,00 €HT
- d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau potable : de 0,51 €HT/m³ à 1,29 € HT/m³.

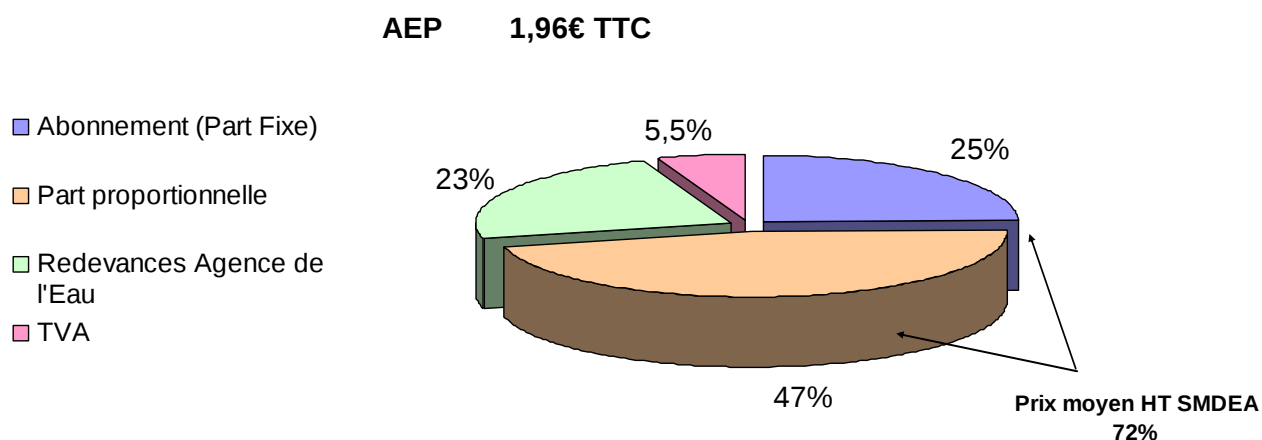
Pour les abonnés qui ne disposent pas d'un compteur d'eau et qui sont facturés forfaitairement, quelle que soit leur consommation :

- d'une part fixe annuelle (abonnement) : 125,00 € HT (Auzat, Boussenac)

b) Des redevances Agence de l'Eau :

- Lutte contre la pollution : de 0,300 €HT/m³.
- Prélèvement : 0,157 €HT/m³.

c) De la TVA applicable sur la redevance SMDEA et Agence de l'Eau : 5,5%



4.1. Redevance moyenne pondérée du service public de l'eau pour une consommation de 120 m³

Prix de l'eau pour une consommation de 120 m³

Ce prix est le résultat d'une moyenne pondérée. Il concerne les usagers de l'eau potable qui disposent de compteurs d'eau et qui sont facturés à partir de leur consommation réelle (abonnement + consommation).

	Année 2012		Année 2013	
	Pour 1 m ³	Pour 120 m ³	Pour 1 m ³	Pour 120 m ³
Part Fixe SMDEA	0,47 € HT	56,40 € HT	0,49 € HT	58,42 € HT
Part Variable SMDEA	0,88 € HT	105,60 € HT	0,91 € HT	109,20 € HT
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	0,16 € HT	19,20 € HT	0,16 € HT	18,84 € HT
Redevance pollution Agence de l'eau	0,29 € HT	34,80 € HT	0,30 € HT	36,00 € HT
TVA	0,10 €	12,00 €	0,10 €	12,24 €
TOTAL TTC	1,90 € TTC	228,00 € TTC	1,96 € TTC	234,70 € TTC

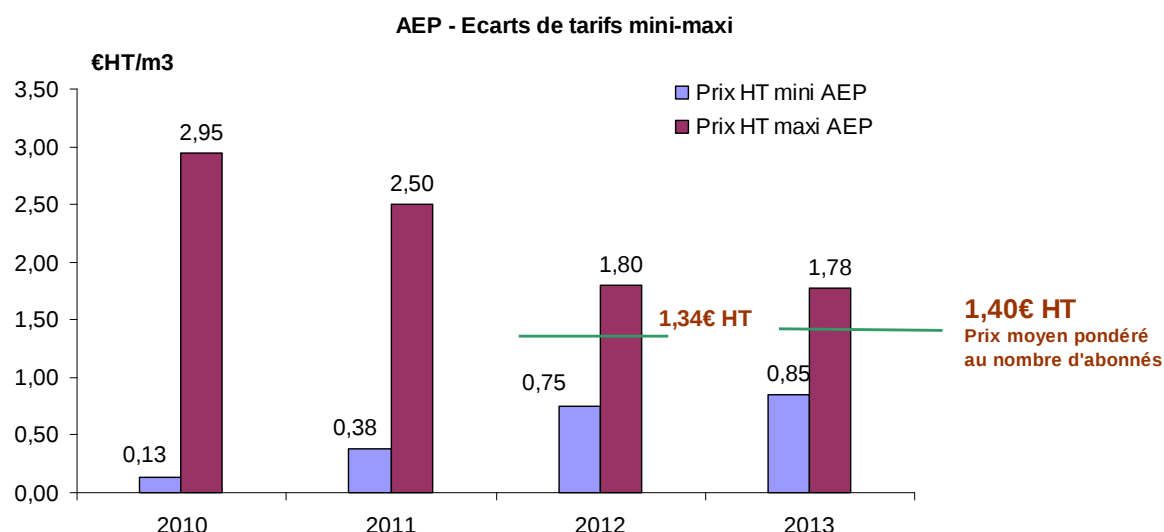
Soit : Prix moyen 2013 SMDEA = 1,40 € HT/m³
Facture moyenne 2013 SMDEA = 168 € HT/120 m³

Remarque :

Pour les abonnés au forfait, le prix est de 125,00 € HT. Il s'agit des communes d'Auzat et de Boussenac.
Ils représentent 1,4% des abonnés du syndicat (936 abonnés sur les 66 267 au global).

4.2. Variabilité des prix du service public de l'eau du SMDEA pour une consommation de 120 m³

	Prix mini	Prix maxi	Ecart
Année 2010	0,13 € HT/m ³	2,95 € HT/m ³	2,82 € HT/m ³
Année 2011	0,38 € HT/m ³	2,50 € HT/m ³	2,12 € HT/m ³
Année 2012	0,75 € HT/m ³	1,80 € HT/m ³	1,05 € HT/m ³
Année 2013	0,85 € HT/m ³	1,78 € HT/m ³	0,93 € HT/m ³

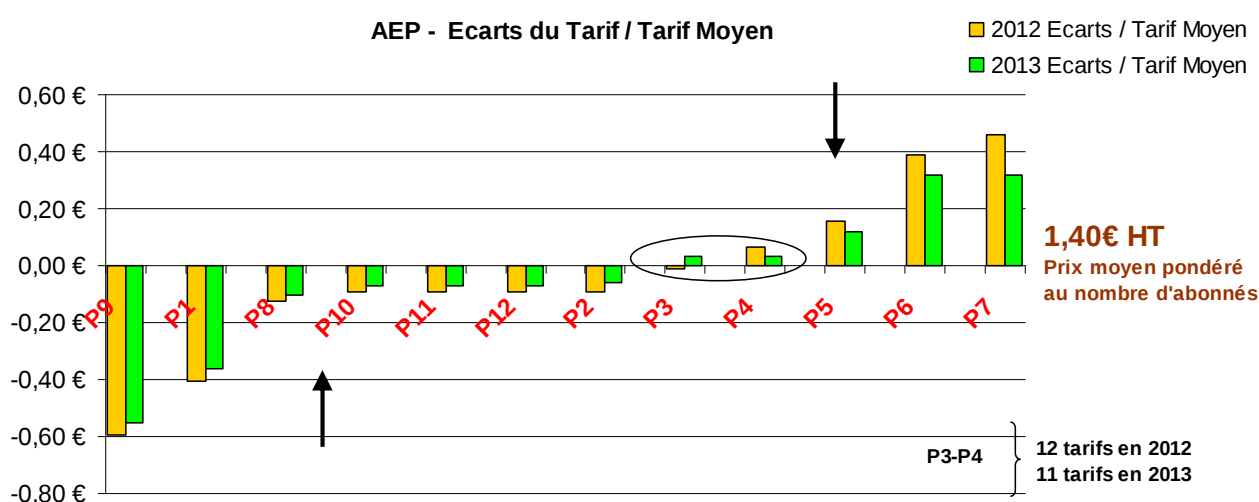


Comme on peut le constater, l'écrasement de l'écart entre les redevances est principalement dû à la mise en place progressive par le SMDEA de redevances uniques.

La comparaison ci-dessous des écarts des tarifs pratiqués en 2012 et 2013 par rapport aux tarifs moyens pondérés permet d'apprécier les efforts réalisés en matière d'harmonisation et de convergence.

Cette inflexion est consécutive à une augmentation modérée des tarifs les plus faibles, et une diminution modérée des tarifs les plus élevés, autour de la valeur cible du prix moyen pondéré de 1,40 € HT.

Par ailleurs, les groupes P3 et P4 se retrouvent fusionnés, ce qui porte le nombre de tarifs en 2013 à 11 (contre 12 en 2012).





Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

C. Consolidation assainissement collectif

1. Préambule
2. Données techniques
3. Consolidation des indicateurs de performance de l'assainissement
4. Données sur le prix du service et son évolution

1. Préambule

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent en 2012 du service d'assainissement collectif sont grisées.

Unité territoriale du Pays de Foix : 35 communes adhérentes en 2012, dont 17 qui bénéficient du service d'assainissement collectif

Alzen	Ferrières	Nescus
Arabaux	Foix	Pradières
Bastide de Sérou (La)	Freychenet	Prayols
Baulou	Ganac	Saint Jean de Verges
Benac	Herm (L')	Saint Paul de Jarrat
Brassac	Larbont	Saint Pierre de Rivière
Cadarcet	Leychert	Serres Sur Arget
Castelnau Durban	Loubières	Sentenac de Sérou
Celles	Montgailhard	Soula
Crampagna	Montoulieu	Vernajoul
Durban sur Arize	Montseron	Roquefixade
Esplas de Sérou	Nalzen	

Unité territoriale de l'Arize Lèze et Volvestre : 60 communes adhérentes en 2012, dont 21 qui bénéficient du service d'assainissement collectif

Aigues Juntas	Fornex	Montégut Plantaurel
Allières	Fossat (Le)	Montesquieu Volvestre (31)
Artigat	Gabre	Montgazin (31)
Artix	Gensac sur Garonne (31)	Pailhès
Bastide de Besplas (La)	Gouzens (31)	Plan (Le) (31)
Bénagues	Lacaugne (31)	Rieux de Pelleport
Bézac	Lanoux	Sabarat
Bordes sur Arize (Les)	Latour (31)	Saint Amans
Camarade	Latrape (31)	Saint Bauzeil
Campagne sur Arize	Lavelanet de Comminges (31)	Saint Christaud (31)
Canens (31)	Lézat sur Lèze	Saint Martin d'Oydes
Carla Bayle (Le)	Loubaut	Saint Michel
Castagnac (31)	Loubens	Saint Sulpice sur Lèze
Casteras	Madière	Saint Victord Rouzaud
Castex	Mas d'Azil (Le)	Saint Ybars
Cazaux	Massabrac (31)	Sainte Suzanne
Daumazan sur arize	Meras	Salles sur Garonne (31)
Durfort	Montaut (31)	Sieuras
Escosse	Montbrun Bocage (31)	Thouars sur Arize
Esplas		Unzent
		Villeneuve du Latou

Unité territoriale de la Haute Ariège : 59 communes adhérentes en 2012, dont 30 qui bénéficient du service d'assainissement collectif

Albiès	Gourbit	Perle et Castelet
Appy	Hospitalet (L')	Prades
Arignac	Ignaux	Quié
Arnave	Illier Laramade	Rabat les trois Seigneurs
Ascou	Lapège	Saurat
Aulos	Larcat	Savignac les Ormeaux
Auzat	Lassur	Sem
Axiat	Lercoul	Senconac
Ax-Les-Thermes	Lordat	Siguer
Bédeilhac-Aynat	Luzenac	Sinsat
Bestiac	Mercus Garrabet	Sorgeat
Bouan	Mérens Les Vals	Suc et Sentenac
Cabannes (Les)	Miglos	Tignac
Caussou	Montaillou	Unac
Caychax	Niaux	Vaychis
Château Verdun	Orgeix	Vèbre
Garanou	Orlu	Verdun
Genat	Ornolac Ussat Les Bains	Vernaux
Gestiès	Orus	Vicdessos
Goulier	Pech	

Unité territoriale du Couserans : 30 communes adhérentes en 2012, dont 7 qui bénéficient du service d'assainissement collectif

Aleu	Bonac-Irazein	Oust
Argein	Bordes sur Lez (Les)	Saint Jean du Castillonnais
Arrouit	Boussenac	Saint Lary
Audressein	Buzan	Salsein
Augirein	Castillon en Couserans	Seix
Aulus les Bains	Couflens	Sentenac d'Oust
Balacet	Erce	Sor
Balaguères	Galey	Soulan
Bastide du Salat (La)	Illartein	Uchentein
Biert	Orgibet	Ustou (Guzet Neige)

Unité territoriale de la Basse Ariège : 35 communes adhérentes en 2012, dont 24 qui bénéficient du service d'assainissement collectif

Bastide de Lordat (la)	Ludiès	Saverdun
Bonnac	Malleon	Segura
Brie	Mazeres	Teilhêt
Cante	Montaut	Tour du Crieu (La)
Carlaret (Le)	Pamiers	Tourtrol
Coussa	Pujols (Les)	Trémoulet
Dalou	Rieucros	Vals
Gaudiès	Saint Amadou	Ventenac
Justignac	Saint Felix de Rieutord	Vernet (Le)

Labatut	Saint Felix de Tournegat	Villeneuve du Paréage
Lapenne	Saint Jean du Falga	Viviès
Lissac	Saint Quirc	

Unité territoriale du Pays Cathare : 52 communes adhérentes en 2012, dont 28 qui bénéficient du service d'assainissement collectif

Aigues-Vives	Fougax et Barrineuf	Pla (Le)
Aiguillon (L')	Ilhat	Pradettes
Artigues	Issards (Les)	Puch (Le)
Arvigna	Lagarde (<i>DSP-Véolia</i>)	Quérigut
Bastide de Bousignac (La)	Lavelanet	Raissac
Bélesta	Léran	Régat
Belloc	Lesparrou	Roquefort les cascades
Bénaix	Lieurac	Roumengoux
Besset	Limbrassac	Rouze
Calzan	Malegoude	Saint Jean d'Aigues Vives
Carcanières	Manses	Saint Julien de Gras Capou
Carla de Roquefort (Le)	Mijanes	Saint Quentin La Tour
Cazals des Bayles	Mirepoix (<i>DSP – Véolia</i>)	Sautel (Le)
Coutens	Montbel	Tabre
Dreuilhe	Montferrier	Troye d'Ariège
Dun	Montsegur	Vira
Esclagne	Moulin Neuf	
Escouloubre (11)	Péreille	

Les données techniques, indicateurs de performance et prix présentés dans les pages suivantes sont les résultats consolidés des communes ci-dessus qui ont transféré les compétences collecte et traitement des eaux usées et élimination des boues, du service public de l'assainissement collectif :

- au niveau syndical
- au niveau de chaque unité territoriale

2. Données techniques 2012

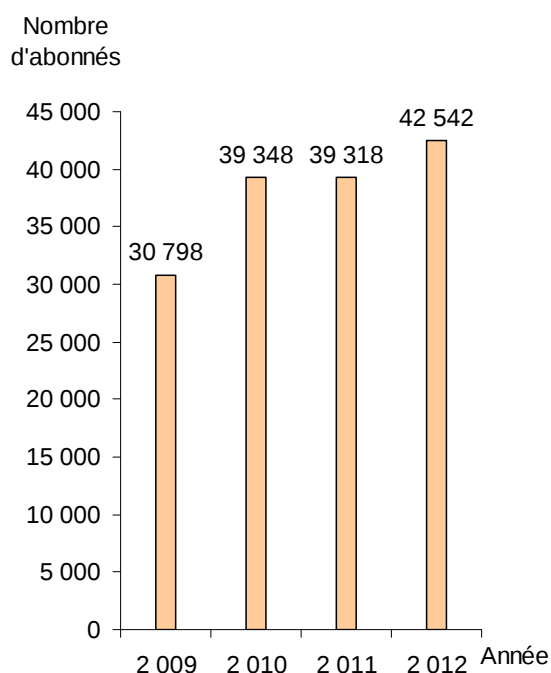
2.1. Global adhérents SMDEA

42 542 abonnés au service assainissement collectif sont recensés en 2012 au SMDEA.

1 commune (Auzat) reste concernée en 2012 par une facturation forfaitaire du service assainissement, liée à l'absence de dispositifs individuels de comptage des volumes consommés.

357 abonnés sont encore concernés par ce mode de facturation. Ils représentent moins de 1% des abonnés du syndicat.

L'augmentation de 8% du nombre d'abonnés entre 2011 et 2012 s'explique par l'adhésion pour la compétence assainissement de la commune de Saint Jean du Falga.

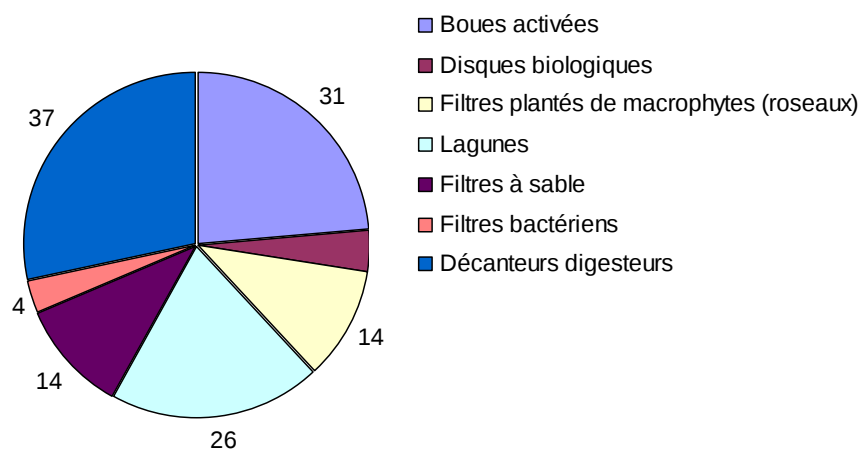


131 stations d'épuration composent le parc exploité par le syndicat. Elles sont capables de traiter la pollution de 123 042 Equivalents Habitants (EH ou éq/h) ; non compris la station d'épuration à majorité industrielle textile de Laroque d'Olmes qui peut traiter à elle seule une pollution équivalente de 120 000 EH.

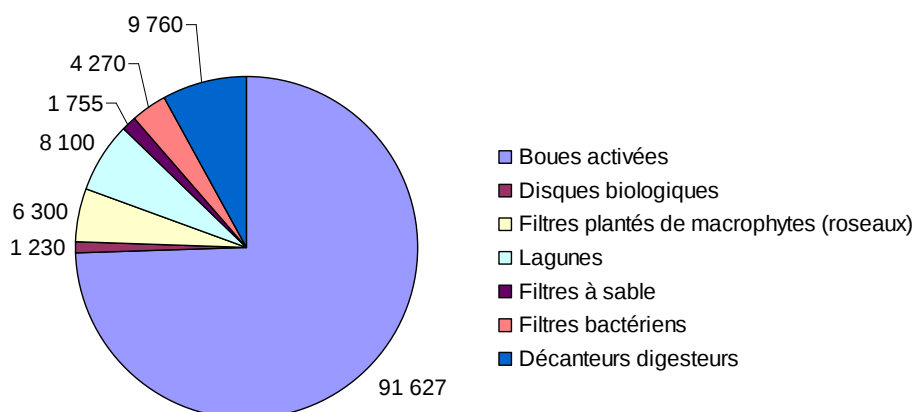
Les types de stations d'épuration sont les suivants :

- Boues activées : 31, soit 91 627 EH
- Disques biologiques : 5, soit 1 230 EH
- Filtres plantés de roseaux : 14, soit 6 300 EH,
- Lagunes : 26, soit 8 100 EH,
- Filtres à sable : 14, soit 1 755 EH,
- Filtres bactériens : 4, soit 4 270 EH,
- Décanteurs digesteurs : 37, soit 9 760 EH

Répartition des stations d'épuration en nombre



Répartition des stations d'épuration en EH



Les boues des stations d'épuration constituent un enjeu environnemental majeur pour le SMDEA.

- **9 797 tonnes de boues brutes (environ 10 000 m3)** ont été produites par l'ensemble du parc de stations d'épuration du syndicat, puis acheminées par camions sur la nouvelle plate forme départementale de compostage à Villeneuve d'Olmes.

Ce volume représente 800 tonnes de matières sèches.

Les boues produites par les filières de lagunage et filtres plantés de macrophytes sont stockées respectivement dans les lagunes et les 1^{er} étages de filtres ; ceux-ci ne sont curés en moyenne que tous les 10 ans.

- **4 238 926 kW** ont été consommés pour la collecte et le traitement des eaux usées (soit 99 kW/abonné). A ces kW s'ajoutent environ 500 000 kW consommés par l'usine de traitement des boues par compostage.
- **4 316 m³ de matières de vidanges** ont été collectés par le SMDEA chez des usagers de l'assainissement non collectif et ont été traités en stations d'épurations (quatre zones équipées sur le parc).

➤ **Travaux significatifs réalisés en 2012**

4,79 millions d'euros HT ont été consacrés en 2012 à des travaux d'investissement en matière d'assainissement collectif. Les travaux significatifs confiés à des entreprises externes concernent les opérations suivantes :

- mise en séparatif et réhabilitation des réseaux de Foix (programmation pluriannuelle),
- reconstruction de la station d'épuration de Saverdun,
- reconstruction de la station d'épuration du Mas d'Azil,
- Saint Jean de Verges : mise en place des réseaux de collecte à « la Terrasse » et « Patau »,
- Seix : 3^{ème} tranche de réseaux de collecte,
- Lavelanet : collecte d'eaux usées et mise en séparatif (programme 2007).

2.2. Consolidations à l'échelle des Unités Territoriales

Les pourcentages entre parenthèses représentent la proportion des unités territoriales par rapport aux données consolidées sur l'ensemble du SMDEA.

✦ Stations d'épuration (STEP)

Unité territoriale du Pays de Foix



- **7 813 abonnés** (18,36%)
- **15 166** habitants desservis (18.69%), avec un ratio de 1,94 EH / abonné.
- **13** stations d'épuration, soit une capacité de traitement de 17 975 éq/hab
 - boues activées : 6 soit 16 400 éq/hab,
 - biodisques : 2 soit 585 éq/hab,
 - décanteurs digesteurs : 1 soit 200 éq/hab,
 - filtres à sable : 2 soit 140 éq/hab,
 - lagunages : 1 soit 600 éq/hab,
 - filtres plantés de roseaux : 1 soit 50 éq/hab,
 - 34 postes de relevage,
 - 148,17 km de réseaux assainissement

Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Castelnau Durban : extension du réseau ASS RD117 (3^{ème} tranche),
- Foix : réhabilitation du réseau au pont de Lérída, chemin de Notre Dame, rue Longue (programme 2011),
- Saint Paul de Jarrat : extension du réseau EU dans le canal,
- Saint Jean de Verges : assainissement collectif lieux-dits Patau et La Terrasse.

Lancement d'études de projets :

- La Bastide de Sérou : réseaux de collecte 5^{ème} tranche et extension de la station d'épuration du village
- Cadarcet : construction du système d'assainissement collectif du village (réseaux + STEP),
- Alzen : réhabilitation et extension de la station d'épuration,
- L'Herm : construction du système d'assainissement collectif du village (réseaux + STEP),
- Foix : reconstruction de la station d'épuration du Pays de Foix,
- Foix : rationalisation du système d'assainissement collectif de l'agglomération,
- Foix : réhabilitation du poste de relevage du Rival.

Unité territoriale du Pays Lèze Arize Volvestre



- **5 576 abonnés** (13,13%)
- **11 650 habitants desservis** (14,35%), avec un ratio de 2,1 EH / abonné.
- **25 stations d'épuration**, soit une capacité de traitement de 17 842 éq/hab
 - boues activées : 8 soit 13 817 éq/hab,
 - filtres plantés de roseaux : 3 soit 460 éq/hab,
 - disques biologiques : 2 soit 565 éq/hab,
 - décanteurs digesteurs : 3 soit 660 éq/hab,
 - filtres à sable : 3 soit 140 éq/hab,
 - lagunages : 6 soit 2 200 éq/hab,
 - 17 postes de relevage,
 - 90,83 km de réseaux assainissement

Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Le Mas d'azil : reconstruction de la station d'épuration + réseau de transfert,
- Castagnac : construction d'une station d'épuration
- Massabrac : construction d'une station d'épuration
- Lacaugne : construction d'une station d'épuration
- Latrape : construction d'une station d'épuration
- Sabarat : réseaux de collecte (tranche conditionnelle).

Lancement d'études de projets :

- Gabre : Construction du système d'assainissement collectif (réseaux + STEP),
- Castagnac, Massabrac, Lacaugne, Latrape : Construction des réseaux de collecte d'eaux usées,
- Gensac sur Garonne : construction du réseau de collecte du bourg
- Montaut (31) : mise en place des réseaux de collecte EU
- Rieux de Pelleport – Bénagues : reconstruction de la station d'épuration
- Les Bordes sur Arize : Assainissement de Rébaillou (2^{ème} tranche)
- Montbrun Bocage : Construction du système d'assainissement collectif (réseaux + STEP)
- Lavelanet de Cominges : Construction du système d'assainissement collectif (réseaux + STEP)
- Montesquieu Volvestre : mise en place des réseaux de collecte du quartier de Bonzoumet

Unité territoriale de la Haute Ariège



- **6 063 abonnés** (14,28 %)
- **8 898 habitants desservis** (10,96%), avec un ratio de 1,47 EH / abonné.
- **25 stations d'épuration**, soit une capacité de traitement de 18 790 éq/hab
 - boues activées : 6 soit 12 800 éq/hab,
 - filtres plantés de roseaux : 1 soit 1 250 éq/hab,
 - décanteurs digesteurs : 11 soit 3 280 éq/hab,
 - filtres à sable : 5 soit 1 140 éq/hab,
 - lagunages : 1 soit 240 éq/hab,
 - disques biologiques : 1 soit 80 éq/hab
 - 11 postes de relevage,
 - 139 km de réseaux assainissement

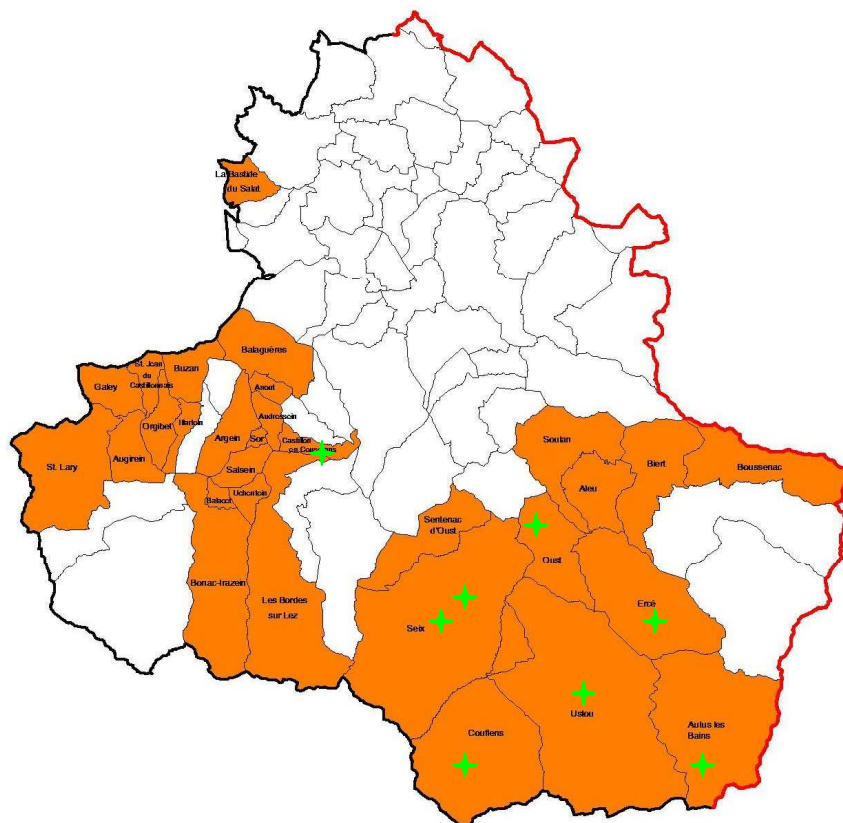
Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Ax-Bonascre : réhabilitation du réseau ASS suite à l'étude de diagnostic,
- Ax Les Thermes : collecte d'eaux usées et mise en séparatif au Parc du Teich, suite à l'étude de diagnostic,
- Quié : construction du réseau de collecte au quartier de La Glazière,
- Luzenac : reprise du réseau ASS pour la bibliothèque.

Lancement d'études de projets :

- Auzat/Vicdessos : reconstruction de la station d'épuration intercommunale,
- Ax/Savignac : création d'un bassin tampon à la station d'épuration intercommunale
- Ax Les Thermes : mise en séparatif du réseau assainissement suite à l'étude de diagnostic,
- Perles et Castelet : mise en séparatif du réseau assainissement de Perles suite à l'étude de diagnostic,
- Siguer : création du réseau assainissement, quartier de Seuillac
- Mercus : assainissement du hameau de Jarnat (réseaux de collecte + transfert vers la station d'épuration du village)
- Bestiac/Caussou : création du système d'assainissement collectif (réseaux de collecte + station d'épuration)
- Système de Tarascon : reconstruction de la station d'épuration intercommunale du bassin de Tarascon.

Unité territoriale du Couserans



- **1 251 abonnés** (2,95%)
- **1 650 habitants desservis** (2,03%), avec un ratio de 1,32 EH / abonné.
- **8 stations d'épuration**, soit une capacité de traitement de 9 570 éq/hab
 - boues activées : 3 soit 1 600 éq/hab,
 - décanteurs digesteurs : 2 soit 1 300 éq/hab,
 - lagunages : 1 soit 170 éq/hab,
 - biofiltres : 1 soit 3 500 éq/hab,
 - filtres plantés de roseaux : 1 soit 3 000 éq/hab,
 - 6 postes de relevage,
 - 29,3 km de réseaux assainissement

Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Seix : assainissement 3^{ème} tranche + 2 postes de relevage
- Oust : extension du réseau de collecte (travaux supplémentaires),

Lancement d'études de projets :

- La Bastide du Salat : création du système d'assainissement collectif (réseaux de collecte + STEP)
- Castillon : reconstruction de la station d'épuration + réseau de transfert

Unité territoriale de la Basse Ariège



- **13 950 abonnés** (32,79%)
- **29 852 habitants desservis** (36,78%), avec un ratio de 2.14 EH / abonné.
- **26 stations d'épuration**, soit une capacité de traitement de 44 680 éq/hab
 - boues activées : 4 soit 39 900 éq/hab,
 - décanteurs digesteurs : 2 soit 600 éq/hab,
 - lagunages : 9 soit 1 960 éq/hab,
 - filtres à sable : 3 soit 260 éq/hab,
 - filtres plantés de roseaux : 5 soit 1 190 éq/hab,
 - lits bactériens : 3 soit 770 éq/hab
 - 35 postes de relevage,
 - 215.01 km de réseaux assainissement

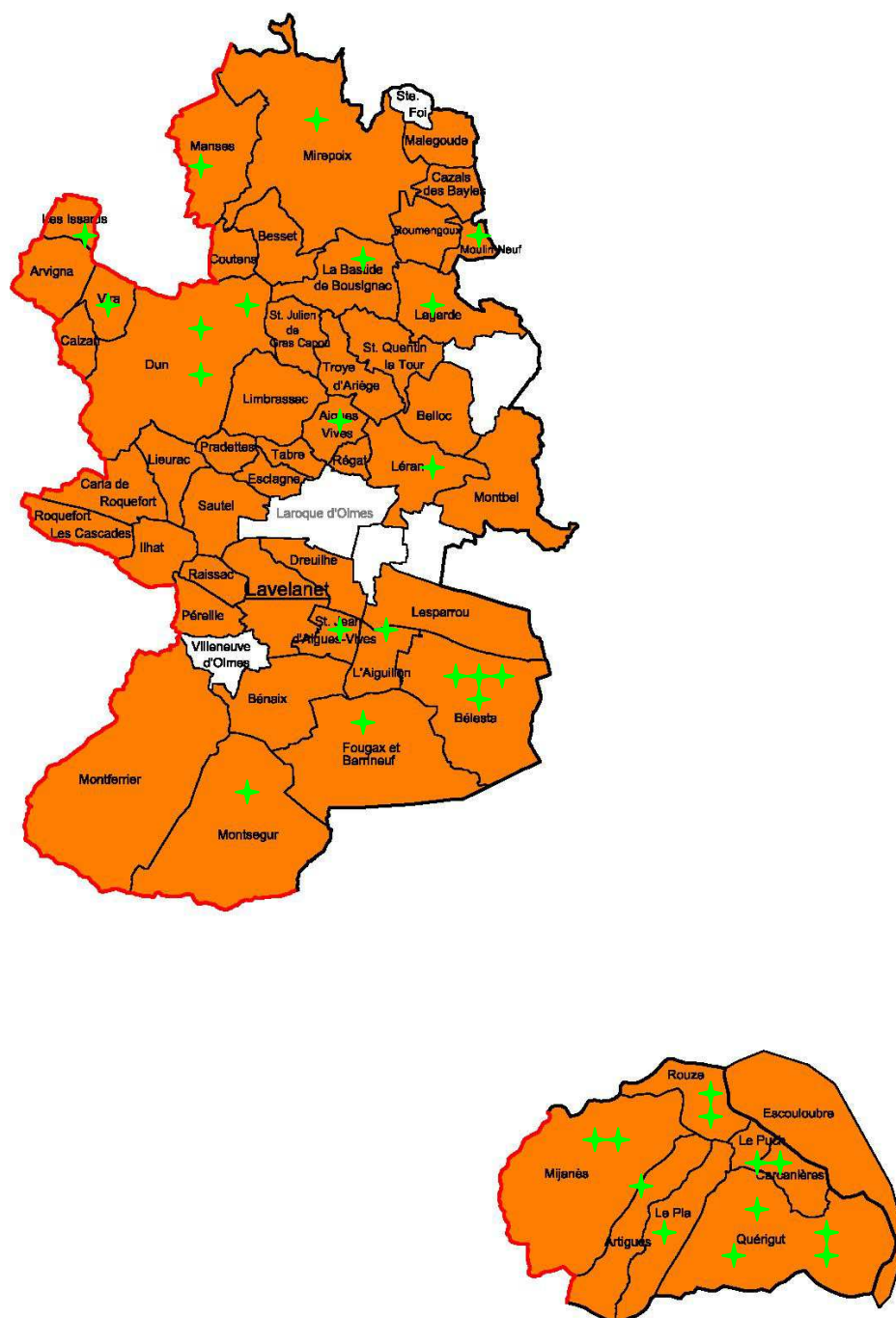
Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Pamiers : extension du réseau ASS rue Pierre Sémard ; réhabilitation du réseau rue Maréchal Clauzel et square du Challonge,
- Saverdun : reconstruction de la station d'épuration.

Lancement d'études de projets :

- Saint Amadou : extension du réseau de collecte assainissement 2^{ème} tranche
- Saint Amadou/Ludiès : extension de la station d'épuration intercommunale
- Ludiès : mise en place des réseaux de collecte des eaux usées
- Arvigna : construction du système d'assainissement collectif (réseau + STEP),
- Le Vernet : suppression de la station d'épuration de la Cité par un transfert vers le système d'assainissement principal
- Le Vernet : extension du réseau de collecte d'assainissement (4^{ème} tranche)
- Pamiers : réhabilitation du réseau rue du Rempart des Carmes
- Pamiers : mise en place du réseau de collecte des eaux usées Rives de Cahuzac
- Pamiers : étude préliminaire pour le traitement des eaux usées de la zone industrielle de Gabriellat,
- Villeneuve du Paréage : suppression ou reconstruction de la station d'épuration,
- Saint Félix de Rieutort : suppression ou reconstruction de la station d'épuration,
- Mazères : reconstruction et extension de la station d'épuration
- Saint Félix de Tournegat : construction du système d'assainissement collectif (réseau + STEP) au hameau d'Escapat.

Unité territoriale du Pays Cathare – Quérigut



- **7 804 abonnés** (18,34%)
- **13 943 habitants desservis** (17,18%), avec un ratio de 1,79 EH / abonné.
- **34 stations d'épuration**, soit une capacité de traitement de 14 185 éq/hab
- boues activées : 4 soit 7 110 éq/hab,

- décanteurs digesteurs : 18 soit 3 720 éq/hab,
- lagunages : 8 soit 2 930 éq/hab,
- filtres à sable : 1 soit 75 éq/hab,
- filtres plantés de roseaux : 3 soit 350 éq/hab,
- 10 postes de relevage,
- 169,05 km de réseaux assainissement

Interventions et travaux neufs démarrés ou réalisés par des entreprises extérieures :

- Dun : construction de la station d'épuration au hameau de Senesse de Senabugues,
- Manses : construction de la station d'épuration du village,
- Bélesta : raccordement au réseau EU de la maison de retraite + collecte secteurs Péchafilou et Casteillat,
- Lérans : extension du réseau ASS rue des Charettes,
- Lavelanet : extension de réseau de collecte et mise en séparatif ruisseau de Saint Jean (programme 2007).

Lancement d'études de projets :

- Dun : assainissement collectif au hameau de Senesse de Senabugues
- Manses : Assainissement du village (réseaux + STEP)
- Lavelanet : réseaux de collecte des eaux usées (programmes 2007, 2008, 2009)
- Mijanes : construction des réseaux de collecte des eaux usées et du réseau de transfert vers la station intercommunale de Rouze
- Rouze : reconstruction de la station d'épuration intercommunale,
- Pays d'Olmes : adaptation de la station d'épuration aux besoins actuels.

3. Consolidation des indicateurs de performance assainissement collectif

SMDEA

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

IP1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Définition	Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.				
Finalité	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service assainissement collectif.				
Calcul	Nombre d'abonnés ordinaires / nombre potentiel d'abonnés de la zone d'assainissement collectif				
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires		
100%	62,92%	64,50%	Cet indicateur est n'est pas calculable à ce jour , car le nombre d'habitations qui disposent d'un assainissement individuel en attente des réseaux de collecte en zone d'assainissement collectif n'est pas déterminé (nombre potentiel d'abonnés de la zone d'assainissement collectif = nombre d'abonnés ordinaires + nombre d'abonnés qui disposent d'un ANC en attente de desserte). Il sera possible de le calculer à partir du moment où le syndicat disposera de schémas d'assainissements collectif cohérents avec les zonages d'assainissements et les schémas d'aménagement des communes rattachées au système d'assainissement correspondant. Il est proposé de le remplacer par le "taux de collecte" = Abonnés ASS / Nombre d'habitations existantes. Ce taux représente en pourcentage le nombre d'habitations desservies par l'assainissement collectif sur l'ensemble des territoires.		
RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
62.45%	64.58%	55.95%	27.52%	78.60%	67.57%

IP2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Définition	Indice de 0 à 100 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire) ; de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau										
Finalité	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de gestion patrimoniale, et suivre leur évolution										
Calcul	Indice de 0 à 100 points										
Objectif SMDEA	Indicateur / 100 pts <table><thead><tr><th>Année</th><th>Indicateur / 100 pts</th></tr></thead><tbody><tr><td>2010</td><td>43.27</td></tr><tr><td>2011</td><td>43.15</td></tr><tr><td>2012</td><td>48.89</td></tr></tbody></table>	Année	Indicateur / 100 pts	2010	43.27	2011	43.15	2012	48.89	Résultat consolidé 2012	
		Année	Indicateur / 100 pts								
2010	43.27										
2011	43.15										
2012	48.89										
60 points			L'indicateur réglementaire attribue une note entre 0 et 100 pour 10 critères que l'on doit noter de façon binaire (soit 0/10 soit 10/10) : 0 pts : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements, 10 pts : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements, 20 pts : mise à jour du plan au moins annuelle, +10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose), +10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, +10 : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...), +10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite), +10 : définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, renouvellement, +10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, +10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans), +10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. De gros efforts restent à réaliser en matière d'études diagnostic de façon à pouvoir non seulement avoir une meilleure connaissance patrimoniale des équipements, mais aussi analyser les causes de dysfonctionnements de manière à engager une véritable politique de réhabilitation, de renouvellement et de suivi d'une façon organisée et planifiée à court, moyen et long terme.								

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
51,78 Points	44,00 Points	49,56 Points	44,85 Points	51,32 Points	48,61 Points

Définition	Une filière est dite "conforme" lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R.2224-6 à R.2224-17 du code général des collectivités territoriales.		
Finalité	Donnée police de l'eau		
Calcul	Non défini		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
100%	92,00%	92,37%	D'après les données Police de l'Eau (SPEMA), la conformité de la collecte est de 92%. Un effort reste à réaliser sur le suivi et la mise en place d'autorisations et de conventions de déversement des eaux non domestiques rejetées par les industriels raccordés aux systèmes d'assainissement collectif des communes.

RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
76.92%	92.00%	96.00%	87.50%	92.31%	97.06%

IP4 CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

Définition	Une filière est dite "conforme" lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R.2224-6 à R.2224-17 du code général des collectivités territoriales.				
Finalité	Donnée police de l'eau				
Calcul	Non défini				
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires		
100%	84,00%	84,73%	D'après les données de la police de l'eau (SPEMA), la conformité des équipements d'épuration pour 2012 est de 84,73%. Ce taux devrait nettement s'améliorer pour les prochaines années avec la reconstruction et réhabilitations d'équipements existants (Foix, Saverdun, Rieux de Pelleport, etc.)		
RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
84,62%	92,00%	92,00%	75,00%	80,77%	79,41%



RESULTS 2012

IP6 TAUX DE BOUES ISSUS DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION

Définition	Une filière est dite "conforme" si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.		
Finalité	L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires.		
Calcul	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation.		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
100%	100%	100%	L'ensemble des boues de nos stations d'épuration est éliminé dans une filière conforme. Les boues liquides sont déshydratées soit par un traitement in situ fixe sur les stations d'épuration qui en sont équipées (centrifugeuses et filtres bandes), soit transportées liquides vers la plate-forme de compostage départementale de Villeneuve d'Oïmes équipée d'une centrifugeuse. L'ensemble des boues déshydratées sont alors traitées sur cette plate-forme de compostage, en mélange avec des déchets verts. Cette usine délivre un compost normalisé NFU 44-095. Notons que la filière épandage agricole de boues liquides a été abandonnée au profit de la filière compostage.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
100%	100%	100%	100%	100%	100%

IP7 TAUX DE DEBOREMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Définition	Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnités au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usagers ne sont pas pris en compte.				
Finalité	L'indicateur mesure au nombre d'événements ayant un impact sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.				
Calcul	Nombre de débordements / 1000 habitants desservis				
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires		
0 pour 1000 abonnés	0,05 pour 1000 ab.	4,07 pour 1000 ab.	Au cours de l'année 2012, on dénombre 173 débordements d'eaux usées chez les particuliers. 1 sinistre déclaré a fait l'objet d'une demande de prise en charge par les assurances du SMDEA. D'une manière générale, le nombre de plaintes enregistrées étant faible, ce taux est par principe très bas et n'évoluera que très faiblement d'année en année. Il n'est donc pas très représentatif des efforts réalisés pour améliorer le fonctionnement des réseaux.		
RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
6,78 pour 1000 ab.	3,77 pour 1000 ab.	2,64 pour 1000 ab.	1,60 pour 1000 ab.	4,01 pour 1000 ab.	3,20 pour 1000 ab.

IP8 NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RESEAU

Définition	Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.		
Finalité	L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.		
Calcul	Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées x 100		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
<10 pour 100 km de réseau	26,9 pour 100 km	9,22 pour 100 km	Etant donné que cet indicateur, tel que le prévoit le législateur, ne distingue pas les opérations préventives des opérations curatives, le travail préventif réalisé par les services sur l'ensemble du réseau et/ou sur certains points noirs récurrents est pénalisé.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
17.548 pour 100 km	1,1009 pour 100 km	2,8757 pour 100 km	0 pour 100 km	15,81 pour 100 km	4,7324 pour 100 km

IP9 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Définition	Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.		
Finalité	Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.		
Calcul	Total longueur renouvelée sur les 5 dernières années / Longueur du réseau x 100		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
2% par an	0,14%	0,39%	La consolidation n'est pas pertinente compte-tenu des contextes très différents entre territoires : âge, matériaux, conditions de pose des canalisations... Au titre de l'année 2012, le SMDEA a renouvelé ou réhabilité seulement 0,4% des réseaux d'eaux usées (3,11 km / 791 km), ce qui est très faible. Les réseaux d'assainissement, après avoir trop longtemps été négligés, doivent susciter aujourd'hui un intérêt certain de la part de la politique du SMDEA. Leur bon fonctionnement est en effet un préalable indispensable au fonctionnement des stations d'épuration. Les études de diagnostic des réseaux assainissement et les schémas directeurs doivent être les moyens privilégiés pour recenser les différentes anomalies, expliquer leur origine, et chercher des solutions technico-économiques pour les réduire.

RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
0,09%	0,00%	0,26%	0,00%	0,05%	1,48%

**IP10 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE
INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU**

Définition	Parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24 heures, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejets spécifiés par l'arrêté préfectoral, rapporté au nombre total de bilans.				
Finalité	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées.				
Calcul	Pourcentage de bilans conformes à la réglementation réalisés sur 24h dans le cadre de l'autosurveillance.				
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012		Commentaires	
100%	84%	89%		C'est indicateur n'est pas représentatif du taux de conformité des rejets des stations d'épuration qui composent l'ensemble du parc du SMDEA. En effet, les stations d'une capacité inférieure à 200 Equivalents Habitants ne sont contrôlées par nos services que tous les deux ans, conformément à l'application de la réglementation. Aussi, cet indicateur n'est pas comparable d'une année sur l'autre puisque son référentiel varie.	
RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
72%	100%	92%	48%	100%	100%

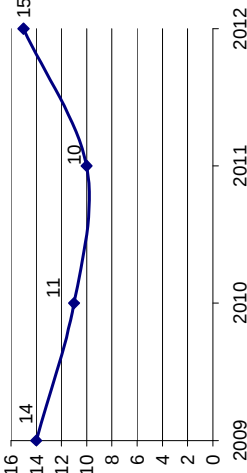
IP11 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Définition	La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour les valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.		
Finalité	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).		
Calcul	Indice de 0 à 100 points		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
60 points	0 Points	10 Points	A-Eléments communs à tous les types de réseaux : +20 : identification sur plans et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels, +10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charge polluante des industriels), +20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement, +30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, +10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement, +10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur, B-Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : +10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont (DCO+azote total), C-Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes : +10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orages. L'ensemble de ces actions restent à développer au SMDEA dans le cadre des missions de diagnostic et de police des réseaux d'assainissement des eaux usées, en lien avec le service exploitation.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX		LEZE ARIZE		HAUTE ARIEGE		COUSERANS		BASSE ARIEGE		PAYS CATHARE	
10	Points	10	Points	10	Points	10	Points	10	Points	10	Points

IP12 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

Définition	La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé. Cet indicateur est calculable par les collectivités organisatrices d'un service à partir des données du plan comptable. Ne sont pas concernées les collectivités de moins de 500 habitants exploitant un service en régie.														
Finalité	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.														
Calcul	Encours total de la dette / Epargne brute annuelle.														
Objectif SMDEA	Durée d'extinction de la dette (an) <table><caption>Durée d'extinction de la dette (an)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Durée (an)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2009</td><td>14</td></tr><tr><td>2010</td><td>11</td></tr><tr><td>2011</td><td>10</td></tr><tr><td>2012</td><td>15</td></tr></tbody></table>		Année	Durée (an)	2009	14	2010	11	2011	10	2012	15	Résultat consolidé 2012	Commentaires	
Année	Durée (an)														
2009	14														
2010	11														
2011	10														
2012	15														
< 5 ans				Ce résultat laisse apparaître un niveau d'endettement critique (durée maximale à ne pas dépasser = 15 ans) en ce qui concerne le budget assainissement.											
			15	Par ailleurs, la consolidation de cet indicateur à l'échelle du SMDEA (budget assainissement + budget AEP + budget principal) ramène sa valeur à 13 ans au titre de l'année 2012 contre 9 ans en 2011.											
RESULTATS 2012															
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE										
15															

IP13 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Définition	Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigables de France et la TVA liée à ces postes. pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "eau" et de la part "assainissement". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et travaux divers.		
Finalité	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité du traitement.		
Calcul	Nombre de factures impayées au 31 décembre de l'année N / Nombre de factures émises l'année N-1		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
<5%	1,92%	2,66%	Le taux moyen consolidé à l'échelle du syndicat sur l'ensemble des factures émises (eau + assainissement) est calculé après la première lettre de rappel adressée par la paierie départementale au moment de la clôture des états transmis au comptable pulic (soit environ 6 mois après l'envoi de la première facture).

RESULTATS 2012				
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE
				PAYS CATHARE
2,66%				

IP14 TAUX DE RECLAMATIONS

Définition	Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportées au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prise en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.		
Finalité	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif.		
Calcul	Nombre de réclamations écrites / nombre d'abonnés x 1000		
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012	Commentaires
10 pour 1000 abonnés	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	Parmi l'ensemble des correspondances transmises au SMDEA (environ 10000/an), une extraction de ce type de réclamations reste difficilement réalisable à ce jour à l'échelle départementale, tant que le syndicat ne dispose pas d'un outil informatique adapté au traitement du courrier, bien qu'une demande écrite ne reste pas sans réponse.

RESULTATS 2012

PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.	ND pour 1000 ab.

4. Données sur le prix du service et son évolution

Selon l'INSEE, en 2010, le budget général moyen des ménages français s'est élevé à 39 900 €, sur lequel 327 € ont été consacrés aux dépenses relatives à l'eau et à l'assainissement, ce qui représente 0,80% du budget.

Dans ce même temps, (source BIPE 5^{ème} édition de mars 2012) 1,80% de ce budget (soit 2,25 fois plus que l'eau) étaient consacrés aux dépenses de télécommunication et 4% (soit 5 fois plus que l'eau) à celles de l'énergie (électricité, gaz, chaleur et fioul domestique).

Le prix de l'assainissement appliqué en 2013 se décompose :

d) de la redevance SMDEA composée :

Pour les abonnés qui disposent d'un compteur d'eau :

- d'une part fixe annuelle (abonnement) : de 46,00 €HT à 65,00 €HT
- d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau potable : de 0,60 €HT/m³ à 1,26 € HT/m³.

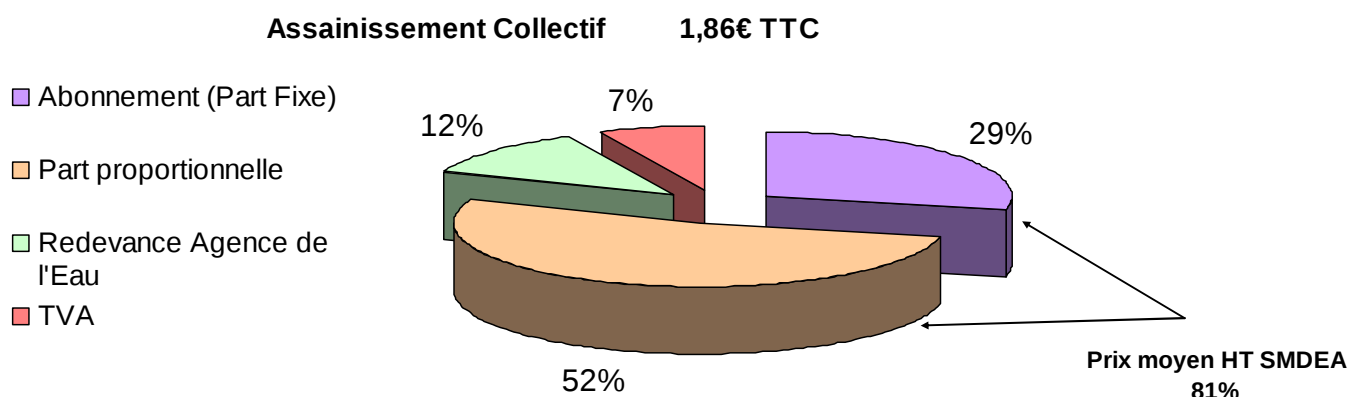
Pour les abonnés qui ne disposent d'un compteur d'eau et qui sont facturés forfaitairement, quelle que soit leur consommation (commune d'Auzat) :

- d'une part fixe annuelle (abonnement) : 135,00 € HT.

e) D'une redevance Agence de l'Eau :

- Modernisation des réseaux de collecte : 0,225 €HT/m³.

f) De la TVA applicable sur la redevance SMDEA et Agence de l'Eau : 7,0%



4.1. Redevance moyenne pondérée du service public de l'assainissement collectif pour une consommation de 120 m³

Prix de l'Assainissement collectif seul pour une consommation de 120 m³

Ce prix est le résultat d'une moyenne pondérée. Il concerne les usagers du service de l'assainissement collectif qui disposent de compteurs d'eau et qui sont facturés à partir de leur consommation réelle (abonnement + consommation).

	Année 2012		Année 2013	
	Pour 1 m ³	Pour 120 m ³	Pour 1 m ³	Pour 120 m ³
Part Fixe SMDEA	0,51 € HT	61,64 € HT	0,53 € HT	63,56 € HT
Part Variable SMDEA	0,94 € HT	112,56 € HT	0,98 € HT	117,60 € HT
Redevance Agence de l'Eau	0,22 € HT	26,40 € HT	0,23 € HT	27,00 € HT
TVA	0,12 €	14,03 €	0,12 €	14,57 €
TOTAL TTC	1,79 € TTC	214,63 € TTC	1,86 € TTC	222,73 € TTC

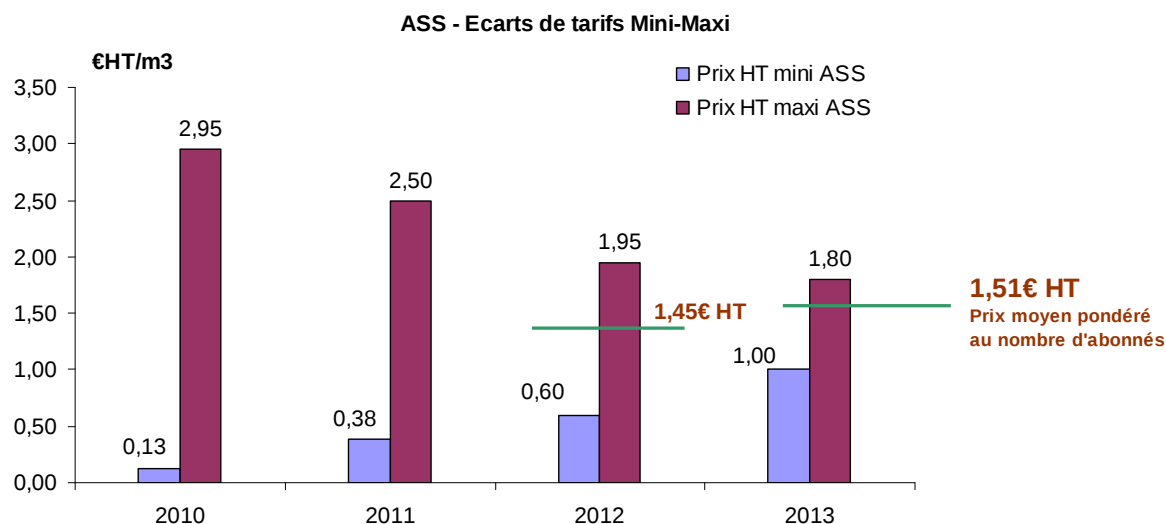
Soit : Prix moyen 2013 SMDEA = **1,51 € HT/m³**
Facture moyenne 2013 SMDEA = **181 € HT/120 m³**

Remarque :

Pour les usagers abonnés au forfait (commune d'Auzat), le forfait est de 135,00 € HT. Ils représentent moins de 1% des abonnés du syndicat (357 abonnés sur les 42 542 au global).

4.2. Variabilité des redevances des adhérents du service public de l'assainissement collectif du SMDEA pour une consommation de 120 m³

	Prix mini	Prix maxi	Ecart
Année 2010	0,13 € HT/m ³	2,95 € HT/m ³	2,82 € HT/m ³
Année 2011	0,38 € HT/m ³	2,50 € HT/m ³	2,12 € HT/m ³
Année 2012	0,60 € HT/m ³	1,95 € HT/m ³	1,35 € HT/m ³
Année 2013	1,00 € HT/m ³	1,80 € HT/m ³	0,80 € HT/m ³

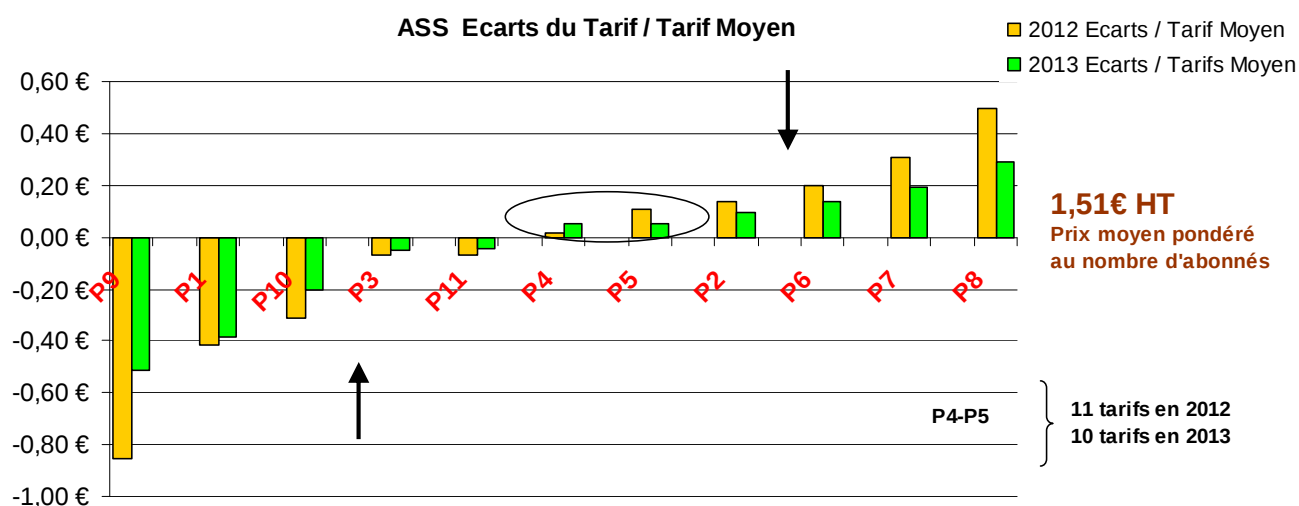


Comme on peut le constater, l'écrasement de l'écart entre les redevances est principalement dû à la mise en place progressive par le SMDEA de redevances uniques.

La comparaison ci-dessous des écarts des tarifs pratiqués en 2012 et 2013 par rapport aux tarifs moyens pondérés permet d'apprécier les efforts réalisés en matière d'harmonisation et de convergence.

Cette inflexion est consécutive à une augmentation modérée des tarifs les plus faibles, et une diminution modérée des tarifs les plus élevés, autour de la valeur cible du prix moyen pondéré de 1,51€ HT.

Par ailleurs, les groupes P4 et P5 se retrouvent fusionnés, ce qui porte le nombre de tarifs en 2013 à 10 (contre 11 en 2012).





Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

D. Consolidation Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

1. Caractéristiques techniques du service
2. Tarifs des prestations 2011
3. Gestion des matières de vidanges
4. Indicateurs de performance

1. Caractéristiques techniques du service

1.1. Présentation du SPANC du SMDEA

Le SPANC DU SMDEA a été créé le 5 juillet 2005 conformément à la Loi sur l'Eau de Janvier 1992 et à ses décrets d'application (arrêté du 6 mai 1996, circulaire du 22 mai 1997).

Cette réglementation nationale impose en effet aux communes de mettre en place un service ayant pour mission d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2005.

Ce service public a pour missions obligatoires sur l'ensemble des communes membres du SMDEA :

- Pour les dispositifs neufs ou réhabilités, d'assurer le contrôle de conception et d'implantation, suivi du contrôle de bonne exécution, afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à la réglementation en vigueur.
- Pour les dispositifs existants, d'effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement, dont le but essentiel est de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement.
- Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges.

Les agents du SPANC se tiennent donc à l'écoute des particuliers, des maîtres d'œuvre et des entrepreneurs afin de les accompagner dans la conception et la réalisation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Le service peut également être amené à intervenir auprès des collectivités lors de l'élaboration ou de l'actualisation du zonage d'assainissement.



1.2. Synthèse des contrôles réalisés par le SPANC au cours de l'année 2012

Contrôles de conception :

Au cours de cette année, le SPANC a été sollicité pour :

- 1043 dossiers de demande d'occupation du sol (dont 417 CU) et réhabilitation.

Contrôle des travaux neufs :

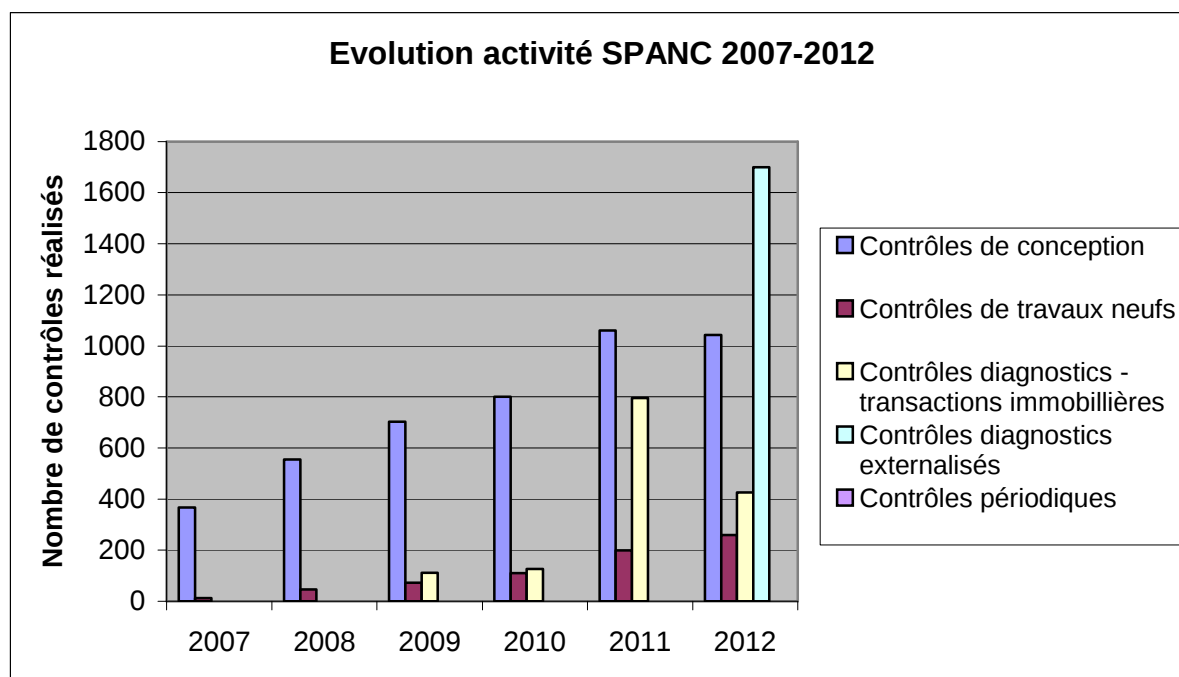
Il a été réalisé 259 contrôles de bonne exécution des travaux en 2012.

Contrôle diagnostics de l'existant :

427 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués par les agents du service. Ces contrôles sont réalisés notamment dans le cadre de transactions immobilières.

1700 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués de manière systématique dans le cadre du marché n°12014. Ces interventions ont été réalisées sur les communes suivantes : L' AIGUILLON – ARGEIN – BELESTA - CASTILLON EN COUSERANS – ERCE – LE FOSSAT – LE MAS D'AZIL – MONTGAILHARD – PRAYOLS – RIEUCROS - SAINT JEAN DE VERGES - SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS - SAINT MARTIN D'OYDES – TOURTROL – VIVIES - BASTIDE DE LORDAT – CRAMPAGNA – LAPENNE – TEILHET – TREMOULET – VALS.

	Contrôles de conception	Contrôles de travaux neufs	Contrôles diagnostics - transactions immobilières	Contrôles diagnostics externalisés	Contrôles périodiques	Recette - redevance	Recette - subvention de l'Agenence de l'Eau	Dépenses	Nombre d'agents affectés au service
2007	368	13	0		0	Pas de budget propre			1
2008	555	46	0		0	Pas de budget propre	9 100,00 €		1,5
2009	703	72	111		0	Pas de budget propre	4 960,00 €		3
2010	800	110	126		0	50 824,00 €	5 816,00 €	127 630,00 €	4
2011	1061	199	795		0	148 358,00 €	15 459,00 €	210 900,00 €	4,5
2012	1043	259	427	1700	0	210 502,00 €	30 662,00 €	295 253,00 €	5,5



1.3. Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Eléments obligatoires				
Intitulé de l'indicateur	Valeur de l'indice pour 2011	Valeur de l'indice pour 2012	Evolution de l'indicateur	Observations
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	13/20	10/20	=	Il a été recensé 169 communes sur 268 ayant approuvé leur zonage d'assainissement après enquête publique
Application d'un règlement de service approuvé par délibération	20/20	20/20	=	
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	15/30	25/30	+	Vérification systématique lorsque le service est sollicité. Evolution des moyens techniques et humains nécessaire pour un meilleur suivi des dossiers
Mise en œuvre du contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	10/30	15/30	+	Engagement du programme de contrôle systématique ; Contrôles diagnostics réalisés dans le cadre des ventes
Total	53/90	70/90	+	
Eléments facultatifs				
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10/10	10/10	=	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation ou de réhabilitation des installations	/	/	/	
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10/10	10/10	=	
Total	20/40	20/40	=	

2. Tarifs des prestations appliquées en 2013

I) Interventions du SPANC dans le domaine de l'urbanisme	Coût de la prestation €HT
a) Contrôle de conception, édition de l'avis CU, DP, Avis de conception suite à un diagnostic Réhabilitations, PC, PA Plus value pour les immeubles > 20 EH de 20 à 50EH puis par tranche de 50EH	0 € 57,20 € (+4%) 49,28 € (+4%)
b) Contrôle de bonne exécution des travaux, édition du compte rendu (tarif par installation) Plus value pour les immeubles > 20 EH de 20 à 50EH puis par tranche de 50EH	113,36 € (+4%) 49,28 € (+4%)
c) Contre visite des dispositifs <i>Dans le cas où le 1^{er} contrôle des travaux ne s'est pas avéré concluant</i>	100,55 € (+4%)

II) Interventions du SPANC dans le contrôle des installations existantes	Coût de la prestation €HT
a) Contrôle diagnostic des dispositifs d'assainissement (cadre du marché n° 12014) <i>Visite chez le particulier et rédaction d'un compte rendu indiquant le descriptif et les conseils d'améliorations éventuelles des dispositifs existants</i> <i>Contre visite</i> <i>Analyse de rejet</i>	76.64 € (pas d'augmentation) 39.25 € (pas d'augmentation) 80.37 € (pas d'augmentation)
b) Contrôle diagnostic des dispositifs d'assainissement existants lors des transactions immobilières – dossier déjà suivi (contrôle < 3 ans), production d'une copie du compte rendu – dossier à instruire avec visite. Visite et édition du compte rendu. Plus value pour les immeubles > 20 EH de 20 à 50EH puis par tranche de 50EH	30,56 € (+4%) 120,26 € (+4%) 49,28 € (+4%)

3. Gestion des matières de vidanges

3.1. Gisement théorique

Le SMDEA a recensé environ 30 000 installations d'ANC, soit un gisement théorique de matières de vidange annuel de 22 500 m3 par an.

3.2. Centres de traitements

5 centres de traitements sur les stations du SMDEA :

- Station d'épuration de St Jean de Verges
- Station d'épuration de Foix Vernajoul
- Station d'épuration de Pamiers
- Sur la station d'épuration de St Sulpice
- Sur la station d'épuration de Saverdun

2 centres de traitement sur des stations hors SMDEA :

- Station d'épuration de St Giron
- Station d'épuration de Laroque d'Olmes, exploitée par l'Association Syndicale Libre de l' Haute Vallée du Touyre, dont le SMDEA est membre.

Projets de création de nouveaux centres de traitement :

- Sur la station d'épuration d'Ax les Thermes

3.3. Organismes vidangeurs

- le SMDEA
- Sola Gaston (Lavelanet)
- Charouleau (Verniolle)
- Fontès (Escosse)

3.4. Nombre d'interventions - Volumes

La gestion des matières de vidange est une compétence SMDEA, tout en restant dans le domaine concurrentiel. Le SMDEA ne collecte donc qu'une partie des matières de vidange du département.

Le SMDEA a collecté en 2012 environ **1 497 m³** de matières de vidanges, traitées ensuite dans les stations d'épuration.

Le SMDEA a également traité **4 260 m³** de matières de vidanges reçues des prestataires privés.

Le volume total de matières de vidanges collecté sur le territoire du SMDEA est donc de 5 757 m³.

4. Indicateurs de performance

SMDEA

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement

IP1 TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Définition	L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.				
Finalité	Cet indicateur permet de mesurer le niveau de conformité de l'ensemble du parc de dispositifs sur le territoire, et d'en suivre son évolution (impact des travaux de mise en conformité au regard des prescriptions transmises aux usagers par le service).				
Calcul	[Nombre total d'installations conformes connues à la fin de l'année considérée] / [Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service]				
Objectif SMDEA	Résultat consolidé 2011	Résultat consolidé 2012		Commentaires	
100%	73,29		61,60%		
RESULTATS 2012					
PAYS DE FOIX	LEZE ARIZE	HAUTE ARIEGE	COUSERANS	BASSE ARIEGE	PAYS CATHARE
71,35%	63,40%	67,82%	42,28%	68,14%	59,56%



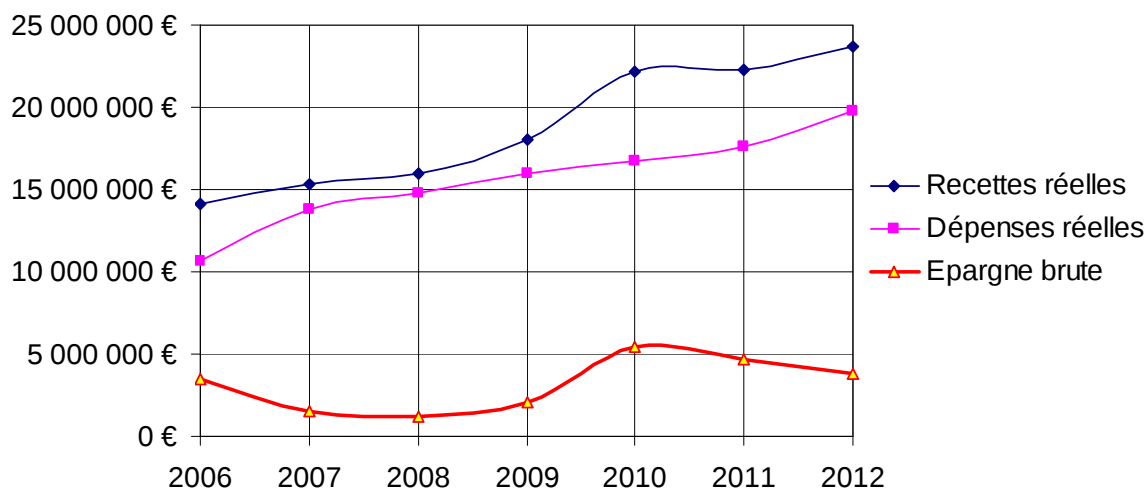
Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

E. Compte rendu financier du SMDEA

1. Capacité d'autofinancement
2. Résultats de l'exercice 2012
3. Actions de solidarité

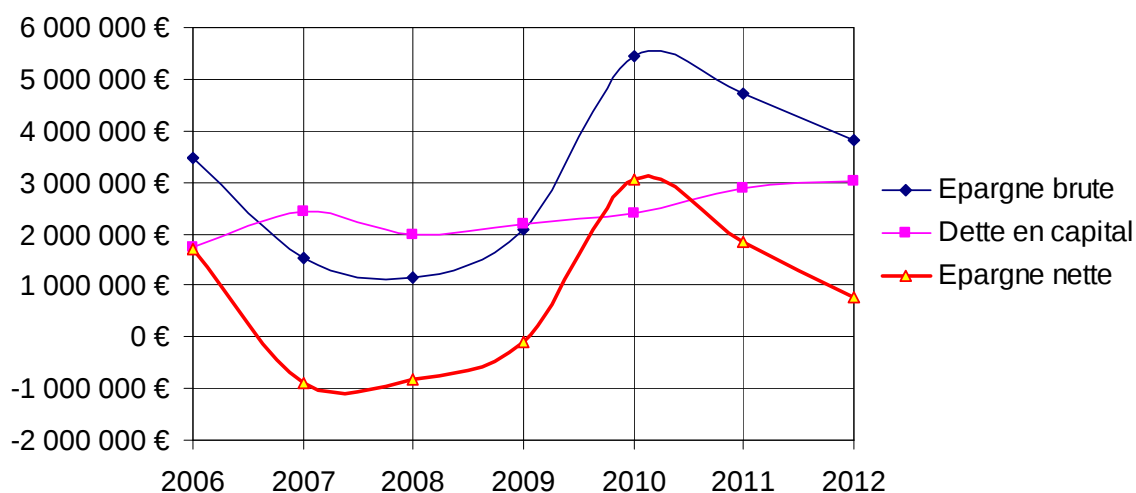
1. Capacité d'autofinancement

EPARGNE BRUTE



Fonctionnement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes réelles	14 117 922 €	15 317 767 €	15 957 160 €	18 077 430 €	22 220 569 €	22 278 840 €	23 652 047 €
Dépenses réelles	10 660 956 €	13 779 323 €	14 799 990 €	15 991 330 €	16 760 565 €	17 561 233 €	19 831 052 €
Epargne brute	3 456 966 €	1 538 444 €	1 157 170 €	2 086 100 €	5 460 004 €	4 717 607 €	3 820 995 €

EPARGNE NETTE



Fonctionnement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Epargne brute	3 456 966 €	1 538 444 €	1 157 170 €	2 086 100 €	5 460 004 €	4 717 607 €	3 820 995 €
Dette en capital	1 745 777 €	2 437 592 €	1 987 383 €	2 195 874 €	2 406 236 €	2 886 002 €	3 034 628 €
Epargne nette	1 711 189 €	-899 148 €	-830 213 €	-109 774 €	3 053 768 €	1 831 605 €	786 367 €

L'épargne brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est destinée en priorité au remboursement en capital des emprunts souscrits.

Epargne nette : Différence entre l'épargne brute et le remboursement de la dette en capital. Elle est destinée en priorité au financement des investissements nouveaux.

Elle passe de 1 831 605 € en 2011 à 786 367 € en 2012, soit une baisse de 43%, plus rapide que celle de l'épargne brute, sous un double effet :

- la baisse de l'épargne brute,
- l'augmentation du remboursement de la dette en capital en raison des nouveaux emprunts souscrits ou intégrés.

Cette dégradation des résultats a manifestement une influence sur la capacité du SMDEA à autofinancer dans l'avenir ses investissements.

2. Résultats de l'exercice 2012

Budget	Résultats de l'exercice		Résultats de clôture	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	0 €	754 381,34 €	0 €	246 951,10 €
Budget AEP	657 083,50 €	- 56 476,74 €	882 528,33 €	561 843,02 €
Budget ASS	487 248,56 €	2 678 501,65 €	887 248,56 €	2 040 431,69 €
Budget SPANC	- 20 826,67 €	- 49,02 €	- 138 908,97 €	6 889,02 €
Budgets consolidés	1 123 505,39 €	3 376 357,23 €	1 630 867,92 €	2 856 114,83 €

3. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

a) Montant des abandons de créances

	2009	2010	2011	2012
Budget eau potable	93 209,73 €	27 339,13 €	7 332,83 €	190,64
Budget assainissement	58 962,59 €	11 842,50 €	1 808,22 €	298,75
Total	152 172,32 €	39 181,63 €	9 141,05 €	489,39 €
Part des non-valeurs	0,88%	0,21%	0,047%	0,002%

b) Versements à un fond de solidarité

10 729,42 € de versements au Fond Unique Habitat (F.U.H.) ont été réalisés en 2012 pour effacement de dettes.